Séance du Conseil général du 30 janvier 2012 à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Président : M. Robert Claude, Président du Conseil général Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, salue le nombreux public, les représentants de la presse et les différents intervenants qui auront l'occasion de se présenter au cours des débats. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, Monsieur Robert Claude procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Messieurs Gabriel Bilat et Germain Jobin sont excusés.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

Pour remplacer Monsieur Gabriel Bilat en tant que scrutateur, le Goupe Liste libre propose Monsieur Pierre Stauffer. Aucun avis contraire n'étant émis, cette proposition est acceptée.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 1 du 11 janvier 2012
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011
- 3. Communications
- 4. Questions orales
- 5. a) Discuter et préaviser le projet de convention de fusion en vue de la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à ce projet
- 6. a) Discuter et préaviser un crédit de Fr. 2'301'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Le Plane percé" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit
- 7. a) Discuter et préaviser un crédit de Fr. 1'184'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Derrie lai Bâme" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit

- 8. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 930'000.00 destiné à l'élaboration d'un projet pour une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement
 - b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à cet investissement
- 9. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les eaux usées
- 10. Discuter et approuver la modification du règlement concernant l'alimentation en eau
- 11. Donner au Conseil communal, en dérogation de l'article 27 alinéa 14 du règlement d'organisation, la compétence de vendre les parcelles du secteur de viabilité de l'Orée

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : le Conseil communal vous demande une modification de l'ordre du jour de cette séance afin que les points 6 et 7 deviennent les points 5 et 6 et que le point 5 devienne le point 7, ceci afin de libérer Monsieur Jean Jobin. Le Conseil communal vous remercie de bien vouloir accepter cette modification.

Personne ne souhaitant s'exprimer concernant cette modification, l'ordre du jour modifié est considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011

Monsieur le Président, Robert Claude, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point deux de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement. Monsieur le Président, Robert Claude, remercie la rédactrice de ce procès-verbal pour son bon travail.

3. Communications

a) Conseil communal

Monsieur le Maire, Michäel Clémence, fait part des communications suivantes :

Engagement d'une apprentie au sein de l'administration : après la mise en postulation d'un poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce pour début août 2012, nous avons reçu 10 postulations. 5 candidats ont été convoqués pour un entretien, deux ont été sélectionnés pour faire un stage à l'administration. Au final, notre choix s'est porté sur Mademoiselle Géraldine Bircher du Noirmont, à qui nous souhaitons plein succès dans sa formation.

Rénovation de l'école secondaire du Noirmont : lors du Conseil général du 26 avril 2010, un crédit de Fr. 510'000.00 était accepté avec un montant à charge de la Commune des Bois de Fr. 120'000.00. Le projet a été refusé par le Service des constructions pour les motifs suivants : les classes de sciences et de dessin ne correspondent pas aux normes actuelles, les toilettes doivent être adaptées aux besoins des handicapés. Par contre, la réfection du toit est validée, le remplacement des fenêtres également. Le Service de l'enseignement était plutôt en faveur de notre projet. La Commission de gestion a voté un crédit de Fr. 6'000.00 pour mandater le bureau d'architecture Dubail à Saignelégier pour qu'il établisse deux devis, l'un tenant compte des vœux du Canton et l'autre prévoyant un aménagement simplifié. Si l'enveloppe budgétaire du premier projet s'élevait à Fr. 510'000.00, nous estimons que la rénovation aux normes du Canton dépassera allégrement le million de francs. Affaire à suivre.

<u>Introduction de la taxe au sac</u>: voici 30 jours que la taxe au sac a été introduite sur le territoire de la Commune des Bois. Il est bien clair que c'est un peu tôt pour en tirer des conclusions. Comme vous avez pu le lire dans le dernier avis officiel de la Commune, les débuts ont été quelque peu chaotiques, mais à l'heure actuelle, la situation s'est nettement améliorée avec, bien sûr, toujours des incivilités que nous ne nous sommes pas gênés d'amender. Mais il faut souligner que la grande majorité des citoyens joue le jeu. Le Conseil communal vous en félicite et, surtout, vous encourage à continuer dans cette direction.

<u>Présence policière aux Franches-Montagnes</u> : vu les méfaits qui ont été commis en fin d'année passée dans le secteur des Franches-Montagnes, le Conseil communal a demandé des précisions à Monsieur le Ministre Charles Juillard. Je vous donne lecture des échanges de courrier que nous avons eus.

"Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont. Les Bois, le 6 décembre 2011. Présence policière aux Franches-Montagnes. Mesdames, Messieurs, depuis quelques temps, une recrudescence des actes malveillants a lieu aux Franches-Montagnes. La récente déclaration que vous avez faite au Parlement à propos de la présence policière aux Franches-Montagnes est, à nos yeux, une invitation faite aux malfaiteurs à se servir dans ce supermarché sans surveillance. Nous sommes à 45 minutes d'une intervention policière et à 15 minutes de la frontière. Nos malandrins ont donc tout le temps pour faire leur forfait. Vos remarques relatives à l'urgence des situations ont également choqué plus d'une personne aux Franches-Montagnes. Nous souhaitions, par la présente, vous faire part de nos regrets ainsi que de nos soucis vis-à-vis du climat d'insécurité qui s'est installé. S'il est vrai que les interventions relatives aux contrôles de police sur le trafic automobile sont importantes, l'intervention de la police dans des délais raisonnables nous semble tout aussi importante. Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce qui précède et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées. Conseil communal Les Bois, le Maire, Michäel Clémence, le Secrétaire, Claude Gagnebin."

"Conseil communal, Monsieur le Maire, Michäel Clémence, 2336 Les Bois. Delémont, le 15 décembre 2011. Présence policière aux Franches-Montagnes. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 6 décembre 2011 relatif à l'objet mentionné sous rubrique et je me permets d'y répondre comme suit. Je suis sensible à votre prise de position tout en vous affirmant que le territoire des Franches-Montagnes et notamment votre commune ne sont pas particulièrement touchés par les délits en général, vous le découvrirez ci-dessous. De plus, croyez que la police cantonale attache une attention particulière à pouvoir servir dans les meilleurs délais l'ensemble de la population jurassienne. L'interprétation relative à un déplacement dont la durée aurait pu être écourtée d'environ 15 minutes n'est pas coutume, bien au contraire. Dans la majeure partie du temps, l'ensemble des interventions, notamment en journée, se fait dans les 10 à 12 minutes et malheureusement, pour des questions d'organisation, il est possible, notamment de nuit et en fonction des diverses interventions, que la patrouille puisse mettre 45 minutes pour se rendre sur un événement "non urgent" aux Bois par exemple. Je le rappelle, ceci reste en principe une exception (dans <5 % des cas). L'intervention du député Sauser au Parlement concernant une intervention sur un cambriolage n'est pas emblématique de la situation des interventions d'urgence. Les agents qui ont été appelés auraient pu enclencher le feu bleu et le deux-tons pour arriver plus vite, mais vous conviendrez comme moi que ce serait déraisonnable lorsqu'il n'y a pas urgence (une sécurité de personnes à assurer) et une prise de risque disproportionnée de la part des agents, en roulant plus vite que les limitations ne le permettent. Je ne le souhaiterais ni ne le cautionnerais. Sur la base des statistiques et du climat sécuritaire sur lesquels la police fonde son appréciation, il ressort que votre région n'est de loin pas celle la plus touchée par les problèmes de délinquance en général. Toutefois, il est certain que votre position géographique à l'extrémité du canton ne favorise pas le déplacement des forces de l'ordre dans un délai allant en dessous de 30 minutes, en particulier la nuit. La police cantonale est particulièrement attentive pour que l'ensemble des communes jurassiennes puisse compter sur un service de police de qualité avec des délais acceptables. C'est en fonction des nécessités que la police oriente, là où l'analyse de la criminalité le rend nécessaire, la présence des forces de l'ordre et votre village ne fait pas exception à la règle. Bien conscient que tout est perfectible, la police tient toutefois à pouvoir travailler en étroite collaboration avec votre Commune. Vous pouvez donc en tout temps faire part de vos remarques en vous adressant directement auprès du Sgt Pierre-André Charmillot, responsable de la région des Franches-Montagnes. Sur la base des nécessités à mettre en œuvre au besoin, la police pourra organiser une présence policière afin de renforcer le sentiment de sécurité de vos concitoyens, même si cela ne semble pas justifié, de prime abord. La police cantonale, par son Commandant Olivier Guéniat, se tient à votre disposition pour vous présenter le bilan des statistiques ainsi que les moyens qui vous permettront de comprendre que votre Commune ne se situe pas dans une zone de non-droit et qu'une attention particulière y est portée au même titre que pour les autres communes du Canton du Jura. Relevez cependant que les cambriolages commis dans les Franches-Montagnes représentaient 12 % du total du Canton en 2010, 13 % au moment où j'écris ces lignes. Au total, ce sont 24 habitations qui ont fait l'objet d'un cambriolage depuis le début de l'année, c'est toujours trop, mais extrêmement faible. Et concernant les entreprises, les commerces et établissements publics, ce sont respectivement 11, 15, 4 cambriolages. Quant aux brigandages, il n'y en a qu'un seul au Noirmont récemment. Le taux de cambriolages est de 5 $^0/_{00}$ habitants. Les risques d'être victime d'un cambriolage de villa ou d'appartement aux Franches-Montagnes sont de 1 fois tous les 196 ans (4700 ménages, 24 cambriolages). Aux Bois, les risques d'être victime d'un cambriolage de villa ou d'appartement sont de 1 fois tous les 90 ans. Enfin, ce qui n'est pas apparu dans la presse, parce que ce n'est vraisemblablement pas sa place, ce sont toutes les surveillances et tous les contrôles qui ont été réalisés aux Franches-Montagnes en réponse à une série de cambriolages commis entre juin et novembre 2011. Ce sont des dizaines de policiers et de collaborateurs des gardes-frontière qui ont sillonné et surveillé les axes empruntés par la délinquance de passage de même que des villages ayant été la cible de cambriolages et posé des caméras de surveillance discrètes. La plupart des auteurs ont été identifiés ou arrêtés, mis hors d'état de nuire, et les délits sériels ont quasiment cessé actuellement. De plus, comme vous le savez, nous étudions actuellement une collaboration renforcée avec le Canton de Neuchâtel. Il pourrait s'ensuivre même une fusion des deux polices cantonales dans le but, notamment, d'assurer encore une meilleure présence préventive sur l'ensemble des deux cantons. Je vous présente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations les meilleures. Charles Juillard, Ministre des Finances, de la Justice et de la Police."

b) Conseil général

Monsieur le Président, Robert Claude, fait part de la communication suivante :

Comme le veut le règlement d'organisation, le bureau du Conseil général doit communiquer l'état des postulats et motions. En ce début d'année, il n'y a ni motion, ni postulat en cours.

4. Questions orales

1) <u>Madame Marianne Guillaume</u>: le Canton du Jura a arrêté sa liste des hôpitaux suite à l'entrée en vigueur du nouveau système de financement de ces derniers, alors que le libre choix de l'hôpital avait été voté. Outre 4 hôpitaux universitaires et l'Hôpital du Jura bernois, sites de Moutier et de Saint-Imier, l'Hôpital neuchâtelois n'a pas été sélectionné. Cette décision concerne surtout les Franc-Montagnards et principalement les habitants des Bois. Si, un jour, le tarif neuchâtelois est supérieur au tarif jurassien, le futur patient non-assuré en complémentaire pourrait payer de sa poche le choix de l'Hôpital neuchâtelois. Ce choix cantonal ne tient compte ni de la situation géographique des Bois, ni des relations établies avec les Hôpitaux neuchâtelois et les médecins de La Chaux-de-Fonds. Pouvez-vous nous dire si une démarche franc-montagnarde est en cours au niveau des instances communales ou politiques ?

<u>Monsieur Pierre-Yves Dubois</u>: à ce jour, à notre connaissance, rien n'a été encore entrepris au niveau des autorités des Franches-Montagnes. Notre Maire répercutera cette question lors de la prochaine séance de l'association des Maires.

<u>Madame Marianne Guillaume</u>: je suis satisfaite.

2) Monsieur Blaise Willemin: notre Commune fait face à un développement certain ces dernières années. Il est important aussi d'offrir à la population différentes institutions d'utilité publique. La structure d'accueil de la petite enfance Croque-Pomme en est une. Pour la rentrée d'août 2012, la crèche devra faire face à un grand nombre d'écoliers puisque ce ne sont pas moins de 7 nouveaux écoliers qui viendront s'ajouter aux autres enfants. Dans ces conditions, il ne sera plus possible pour la crèche d'accueillir de nouvelles têtes blondes puisque les quotas seront dépassés. Des problèmes de rentabilité vont aussi apparaître puisque les écoliers sont facturés à l'heure en fonction du temps passé à la crèche et non pas à la journée comme les autres. Il devient urgent de pouvoir proposer une solution qui pénalise le moins de familles possible, telle qu'une extension de la possibilité d'accueil de la crèche à 15 enfants au lieu de 10, la surface de la crèche le permettant. Aussi, avec l'entrée en vigueur d'Harmos, les communes ont la possibilité de mettre en place un horaire-bloc ou une structure d'accueil pour écoliers. Est-ce que le Conseil communal prévoit de prendre ce problème en mains, sachant également que cette problématique risque de s'accentuer avec la construction des nouveaux lotissements ?

Monsieur Pierre-Yves Dubois : le Conseil communal est conscient de cette problématique, il a lancé justement une étude de ce dossier. Il va réunir la Commission de la crèche et la Commission d'école afin d'étudier tous les tenants et aboutissants de ce dossier. Il est clair qu'il faudra après se décider pour donner une suite comme le souhaite Monsieur Willemin. Nous ne pouvons plus, dans le cadre de notre crèche, nous comporter comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Le dossier est lancé et mis en route.

Monsieur Blaise Willemin: je suis satisfait.

3) <u>Monsieur Vincent Berger</u>: par ces quelques lignes, je désire connaître la raison pour laquelle aux Bois, nous avons dû octroyer un crédit pour l'installation des lignes de Swisscom, alors que cela a été fait gratuitement dans le village de Châtillon dans la Vallée de Delémont.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : il faut bien comprendre que lorsqu'il s'agit d'un village, c'est beaucoup plus intéressant pour une entreprise comme Swisscom. Dès que l'on part un petit peu sur les extérieurs du village, dans les hameaux comme Les Prailats, Le

Boéchet, etc., la part d'abonnés n'est plus la même que dans un village, tout simplement. Ce qui s'est fait aux Bois, ça se fera aussi ailleurs au niveau des hameaux. On a essayé de discuter avec Swisscom pour descendre la facture, on a pu, mais à un moment donné, c'était ça ou rien. Il y avait quand même une demande des gens de ces hameaux, on a fait le maximum, on a ménagé le chou et la chèvre.

Monsieur Vincent Berger: je suis satisfait.

4) Monsieur Daniel Hubleur: lors de notre séance du 2 mai 2011, j'avais posé quelques questions concernant la situation des projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Dans les réponses reçues, le Conseil communal avait, entre autres, relevé qu'il avait sollicité une entrevue avec le Ministre du service concerné. Peut-on savoir ce qu'il en est et que pense-t-il entreprendre pour éviter d'arriver devant un éventuel fait accompli ? Vous aviez également dit qu'un plan spécial d'affectation devrait être réalisé et accepté par le peuple. Toutefois, on entend de plus en plus que, maintenant, vu l'importance d'assurer la production électrique, des installations pourraient être réalisées sans demander l'avis des communes. Qu'en pense le Conseil communal ? Enfin, le Conseil communal ne pense-t-il pas qu'il est temps d'organiser une séance d'information à la population ? Merci d'avance pour vos réponses.

Monsieur Pierre-Yves Dubois: j'ai ressorti la longue réponse que j'avais faite à la question de Monsieur Hubleur au Conseil général du 2 mai 2011 et je relis la conclusion à laquelle j'étais parvenu: "Pour l'instant, tant que nous n'aurons pas eu les éclaircissements, les garanties, les réponses à de nombreuses questions préalables, tant de la part du Gouvernement et de ses services ainsi que des promoteurs, nous n'entreprendrons rien. La balle n'est pas dans notre camp pour l'instant." Depuis, il ne s'est rien passé du tout, silence radio, aucune nouvelle, ni du Gouvernement, ni des promoteurs. La question est de savoir si le Conseil général souhaite que nous relancions ce dossier. J'ai l'impression qu'il sera encore un petit moment "schubladisé" avant que certaines décisions importantes soient prises.

Monsieur Daniel Hubleur: je suis partiellement satisfait.

- 5. a) Discuter et préaviser un crédit de Fr. 2'301'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Le Plane percé" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit
- a) Discuter et préaviser un crédit de Fr. 2'301'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Le Plane percé" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte: l'année dernière, le Conseil général a préavisé favorablement l'acquisition des parcelles de ces secteurs de viabilité. Le crédit de Fr. 2'300'000.00 a été accepté par le peuple. La règlementation et l'élaboration des plans spéciaux sont en cours. Ce travail a été confié au bureau d'ingénieurs Jobin & Partner SA. Ces documents ont été déposés publiquement avant Noël. Ils ont fait l'objet d'une seule opposition. Le plan spécial "Le Plane percé" devrait être approuvé prochainement par le Canton. Indépendamment du résultat de la procédure d'approbation ci-dessus, il convient maintenant de décider de la

réalisation de ces nouveaux secteurs de viabilité. C'est pourquoi, le Conseil communal vous recommande l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

<u>Monsieur Gérard L'Hôte</u>: je donne la parole à Monsieur Jean Jobin, auteur du plan spécial, pour présenter le projet dans son détail.

Monsieur Jean Jobin : je vous remercie de m'avoir invité à votre séance. Je vais vous apporter quelques précisions concernant le devis que nous avons élaboré à la demande de la Commune. Tout d'abord, je vous rappelle que, pour Le Plane percé, l'achat de terrain représente environ 30'500 m² et la surface constructible nette est d'environ 22'025 m². Si vous le permettez, je vais directement vous donner quelques informations puisque vous avez reçu avec votre dossier un plan qui nous montre le lotissement du Plane percé. En premier lieu, vous avez les dessertes qui sont les routes situées à l'intérieur du lotissement et qui sont, comme toutes les routes, dimensionnées selon les normes actuellement en vigueur. Les projets de viabilisation de toutes les conduites ont été également élaborés d'entente et en collaboration avec les services concernés. Si l'on entre un peu dans le détail, concernant les dessertes, ces routes représentent environ 655 mètres courants. Elles accusent une largeur de 4 m 50, une pente longitudinale située entre 0.5 et 16.48 %. Le dévers transversal est constant et d'environ 3 %. Concernant les chemins piétons, ils représentent une longueur d'environ 140 mètres et accusent une largeur de 2 m 50 afin de permettre la pose de toutes les viabilités qui sont situées, en général, dans les dessertes et chemins piétons. Les places de parc sont au nombre de 26 et ont une dimension standard de 2 m 50 de largeur et 5 mètres de longueur. Le réseau d'eau potable est évidemment connecté sur le réseau existant et accuse une longueur de 705 mètres de conduites, dont 590 mètres de conduite principale et 115 mètres pour les raccordements privés. Le réseau est calculé à l'aide de tubes polyéthylène et non pas en fonte, comme cela a été fait souvent il y a quelques années. Depuis une dizaine d'années, la Commune des Bois pose des conduites en polyéthylène, ce qui représente un coût un peu moins élevé que les conduites en fonte. Concernant l'éclairage public, la longueur des tubes en polyéthylène est de 955 mètres avec un diamètre intérieur de 60 mm et un diamètre extérieur de 72 mm. Dans l'éclairage public sont comprises également la fourniture et la pose de 33 candélabres d'une hauteur de 5 mètres. 17 sont situés à l'intérieur du lotissement le long des routes de desserte et 16 se trouvent le long de la route de contournement. Les ampoules prévues sont composées de 24 LEDs. Evidemment que pour l'éclairage public, rien n'est encore fixé, mais on a tout de même dû admettre quelque chose pour le calcul du devis. Ces données nous ont été fournies par La Goule SA. Dans l'éclairage public sont également comprises la fourniture et la pose des câbles. Concernant l'électricité, on distingue deux genres de tubes et de dessertes, c'est-à-dire, le réseau principal qui accuse une longueur d'environ 1'725 mètres de tuyaux en polyéthylène d'un diamètre intérieur de 100 mm et les raccordements privés pour 895 mètres d'un diamètre intérieur de 80 mm. Concernant les eaux usées, les conduites sont prévues en tuyaux PVC d'un diamètre de 200 mm et 250 mm pour une longueur d'environ 455 mètres. Il n'est pas nécessaire de prévoir de station de pompage pour alimenter et écouler les eaux usées de tout le lotissement. Pour les eaux claires et les eaux de routes, il est prévu un réseau partiel d'eau de route pour éliminer ces eaux afin de ne pas les mettre sur les propriétés privées. Ces eaux sont conduites dans des zones d'infiltration qui sont situées dans les zones vertes ou sous les places de parc. Le réseau des

eaux claires a une longueur d'environ 480 mètres et est composé de conduites de diamètres différents selon les débits qu'elles doivent transporter. Pour le réseau Swisscom, nous n'avons malheureusement pas reçu d'information suffisamment tôt pour l'élaboration du devis. Je dois dire que c'est très compliqué d'atteindre les personnes compétentes. Actuellement, chez Swisscom, je ne veux pas dire que ca change tous les jours, mais presque. On a donc mis ce poste pour mémoire. Mais, en principe, dans un lotissement avec une densité d'habitants comme celui dont on parle aujourd'hui, le réseau Swisscom ne devrait rien coûter à la Commune, Swisscom prenant à sa charge la pose des tuyaux. Nous devrons éventuellement mettre la fouille à disposition, conjointement avec les tuyaux d'électricité et d'éclairage public. Un montant important de ce devis représente la route de contournement située à l'Ouest et au Nord du lotissement. Cette route a été conçue de cette façon pour répondre au plan directeur que la Commune a accepté à fin 2010 dans le cadre de l'élaboration de votre nouveau plan d'aménagement local qui disait que, dans le cadre de ce lotissement, devait être élaboré un projet afin d'alléger le trafic à l'intérieur du village, notamment en ce qui concerne le trafic pendulaire pour et de Biaufond. Cette route de contournement a une longueur d'environ 480 mètres, est prévue avec un gabarit de 5 m 50 et sera bordée à l'Est d'un trottoir d'une largeur de 1 m 50. La pente de cette route varie entre 0.5 et 9 % avec un dévers de 3 % qui est recommandé pour l'élimination efficace des eaux de ruissellement. Le trottoir a évidemment également une longueur de 480 mètres. Il est également prévu dans ce devis des plantations comme vous pouvez le remarquer sur le plan. Avec les divers et imprévus et la TVA, moins les subventions de l'ECA qui subventionne partiellement le réseau d'alimentation en eau potable, plus spécialement la protection incendie, c'est-à-dire le réseau principal plus les 4 hydrants prévus, on arrive à un montant de Fr. 2'301'000.00. Evidemment, c'est un devis qui reste d'une précision de plus ou moins 10 %. En conclusion, je dirais qu'il serait souhaitable de mettre le plus vite possible ces travaux en soumission, si vous le décidez et si le peuple le décide au mois de mars, afin de profiter, comme on essaie de le faire le plus souvent, des bons prix de début d'année des entreprises de génie civil et autres entreprises qui interviennent dans de tels projets. Comme vous le savez certainement, plus on avance dans l'année, plus les carnets de commandes se remplissent et plus les prix montent. Je suis à votre disposition si vous avez des questions de détail.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : je remercie Monsieur Jean Jobin pour ses explications.

Monsieur Gérard L'Hôte: je voudrais juste encore donner quelques précisions utiles. Les montants pris en compte dans la réalisation de la route de contournement ne sont pas mis à charge du lotissement car cette route déchargera l'ensemble du trafic. Le coût sera supporté par la collectivité. Pour la subvention du Canton dont Monsieur Jean Jobin vient de parler, le montant vient de nous être communiqué et sera de Fr. 131'691.00. Cette somme viendra en déduction du montant à charge de la Commune. Les informations concernant la revente des parcelles ne sont que des prévisions qui sont mentionnées à titre indicatif. Aucune décision n'est encore prise à ce sujet. Je n'ai rien d'autre à ajouter au rapport du Conseil communal.

<u>Monsieur Marcel Barthoulot</u>: peut-on prévoir, puisqu'on est en cours de construction, de réduire la luminosité? Il paraît qu'il faut tirer un fil supplémentaire donc, pourquoi ne pas le mettre et qu'on puisse dire qu'à partir de 22, voire 23 heures, la luminosité se réduit ou un lampadaire sur deux fonctionne. A-t-on pensé à cela?

<u>Monsieur Jean Jobin</u>: nous sommes très attentifs à ce problème. On sait que la population est également attentive à cette question puisque lors de la présentation du lotissement à la

population des Bois, cette question avait été posée. Je peux vous dire que nous-mêmes, nous sommes très attentifs à cette problématique. Si nous avons la chance d'obtenir le mandat pour la réalisation de votre projet, nous ferons profiter la Commune des Bois d'une étude spécifique qui sera faite dans le cadre de la traversée du Noirmont concernant ce problème de consommation des lampadaires de l'éclairage électrique et des réductions de nuit, afin d'avoir un système à la pointe des connaissances actuelles puisque ce domaine évolue avec une rapidité importante. C'est la première fois que l'on obtient un devis de La Goule SA avec des luminaires éclairés par des LEDs.

<u>Monsieur Daniel Hubleur</u> : pourquoi les frais de notaires et géomètres sont-ils mis pour mémoire ?

Monsieur Jean Jobin : je les ai mis pour mémoire, effectivement, parce qu'il ne faut pas les oublier. Après discussion avec le Conseil communal et plus spécialement avec le Secrétaire-Caissier, ce sont donc les frais de notaires et de géomètres pour le morcellement des parcelles. Ces frais-là sont facturés à l'acquéreur. Il n'y a donc aucuns frais à charge de la Commune. Dans les crédits que vous avez votés l'année passée, dans les Fr. 2'300'000.00 pour l'achat des terrains étaient prévus les frais qui seront à charge de la Commune pour l'achat des terrains aux divers propriétaires. Par contre, ici, on le met toujours pour mémoire dans les devis. En principe, l'acquéreur paie toujours les frais de notaires et de géomètres.

Monsieur Daniel Hubleur: pour la partie route, il n'y a pas de frais?

Monsieur Jean Jobin : la partie route sera abornée et il y aura peut-être de moindres frais.

<u>Monsieur Yann Chappatte</u> : concernant cette route de contournement, j'aimerais une confirmation par rapport aux propos qui m'ont été tenus : est-ce que cette route sera bien reprise par le Canton et fera-t-elle partie intégrante de la route de Biaufond et ce jusqu'à son extrémité Ouest du village ?

Monsieur Jean Jobin: si vous le permettez, la Commune a mené des tractations de façon relativement rapide puisque déjà au mois de décembre, elle a écrit au Canton. On a reçu la réponse la semaine passée. Le Canton entre en matière, est d'accord de reprendre cette route, il a fixé la subvention qu'il versera à la Commune comme l'a dit Monsieur Gérard L'Hôte. La Commune n'a plus qu'à répondre qu'elle est d'accord. Les seules conditions que pose le Canton sont que cette route soit dimensionnée dans les normes des routes cantonales, ce que nous avons d'emblée fait, et que la Commune soit d'accord d'échanger la route actuelle qui part de La Couronne et qui va jusqu'aux immeubles Progressia et qui reviendrait donc communale. A la place, le Canton reprendrait la nouvelle route.

<u>Monsieur Marcel Barthoulot</u>: je demande au Conseil communal que, lors de la réalisation des plans, il s'approche de la voirie parce qu'il y a des fois des petits détails que la voirie peut mettre en exergue ou définir certaines choses. En deuxième lieu, lors de la réalisation du projet, je souhaite qu'on travaille avec le plus grand nombre d'entreprises du coin.

<u>Monsieur le Maire, Michäel Clémence</u> : on a bien compris le message de Monsieur Marcel Barthoulot et on en tiendra compte.

Monsieur Claude Gagnebin: j'aimerais ajouter quelque chose. Sur l'ordre du jour, on a une somme de Fr. 2'301'000.00. Ceux qui ont lu le Journal officiel auront remarqué que le montant est de Fr. 2'330'000.00. Cette différence provient de la TVA dont on n'a pas tenu compte dans la convocation. Comme l'ordre du jour était déjà parti, vous avez la somme de Fr. 2'301'000. Vu que la publication a été faite à Fr. 2'330'000, il faut donc voter un crédit de Fr. 2'330'000.00.

Au vote, le point 5 a) avec un crédit de Fr. 2'330'000.00 est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte : je n'ai rien à ajouter.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Gérard L'Hôte: le rapport soumis au peuple sera identique à celui que vous avez reçu. Il sera complété par votre préavis. La question posée au peuple sera la suivante: "Acceptez-vous un crédit de Fr. 2'330'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Le Plane percé" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit?". Ce montant ne correspond pas à celui qui figurait à l'ordre du jour. Cela provient du fait qu'après le délai de publication certains chiffres ont été revus à la hausse, en particulier les sommes des infrastructures d'épuration et d'alimentation en eau qui sont soumises à la TVA.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

- 6. a) Discuter et préaviser un crédit de Fr. 1'184'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Derrie lai Bâme" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit
- a) Discuter et préaviser un crédit de Fr. 1'184'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Derrie lai Bâme" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte: l'année dernière, le Conseil général a préavisé favorablement l'acquisition des parcelles de ces secteurs de viabilité. Le crédit de Fr. 2'300'000.- a été accepté par le peuple. La règlementation et l'élaboration des plans spéciaux sont en cours. Ce travail a été confié au bureau d'ingénieurs Jobin & Partner SA. Ces documents ont été déposés publiquement avant Noël. Ils n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Le plan spécial devrait être approuvé prochainement par le Canton. Indépendamment du résultat de la procédure d'approbation ci-dessus, il convient maintenant de décider de la réalisation de ces nouveaux secteurs de viabilité. C'est pourquoi, le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

<u>Monsieur Gérard L'Hôte</u> : je redonne la parole à Monsieur Jean Jobin, auteur du plan spécial pour présenter le projet dans son détail.

Monsieur Jean Jobin : les noms un peu barbares choisis pour ces lotissements ne sont pas tombés du ciel puisqu'ils correspondent à des lieux-dits qui figuraient dans votre plan d'aménagement local. Tout a été élaboré en collaboration avec les services concernés. Pour Derrie lai Bâme, le lotissement est un peu plus petit puisque l'achat des terrains représente environ 11'300 m² et une surface constructible de 8'300 m². Ce qui est assez remarquable, c'est qu'on a une zone verte prévue dans le plan d'aménagement local qui représente plus de 3'000 m². La route de desserte principale est située au Sud du lotissement. Elle est prévue avec un gabarit de 5 m 50 et accuse une longueur d'environ 100 mètres. Cette route est prévue avec ce gabarit-là parce qu'elle devrait représenter l'accès principal au nouveau lotissement qui serait situé dans la zone située à l'Est du lotissement et de la zone verte. On a donc anticipé. La route Nord-Sud est donc une route secondaire et a une largeur de 4 m 50 avec une longueur de 150 mètres. Les 6 places de parc prévues font 2 m 50 x 5 mètres. Il y a aussi un emplacement pour la pose de 2 Moloks. La Commune a prévu un chemin pour les piétons au Nord du lotissement afin de sortir les piétons comme pour le Plane percé. L'idée de la Commission qui a participé à l'élaboration du plan spécial et du Conseil communal est d'enlever le plus possible le trafic léger (piétons et cyclistes) du trafic automobile et de l'envoyer dans les secteurs d'habitations, ce qui est beaucoup plus agréable pour les promenades du dimanche par exemple. Un chemin piétons est donc prévu au Nord du lotissement et au Sud, le long de la zone verte, d'une largeur de 2 mètres et d'une longueur totale de 265 mètres (65 mètres au Nord et 200 mètres au Sud). Le réseau d'eau potable, en tubes polyéthylène, a une longueur de 440 mètres, dont 385 mètres de conduite principale et 55 mètres de raccordements privés. Des hydrants sont également prévus pour la défense incendie selon les directives de l'ECA. Concernant l'électricité, nous avons des tubes en polyéthylène, avec une conduite principale de 520 mètres et des raccordements privés de 445 mètres. L'éclairage public comporte 580 mètres de tubes et 14 candélabres identiques à ceux du Plane percé. 10 concernent le lotissement et 4 sont prévus le long de la route de Biaufond. Concernant les eaux usées, nous avons un réseau de 425 mètres de tuyaux d'un diamètre de 200 et 250 mm. Nous avons également un petit réseau d'eaux claires afin de récolter les eaux de route qui vont également être infiltrées dans la zone verte. Pour Swisscom, c'est la même remarque que pour le secteur du Plane percé. Comme vous le voyez, on a également prévu dans ce devis la réfection de la route de Biaufond sur environ 150 mètres avec l'enlèvement du revêtement sur la largeur actuelle de 6 mètres et la construction à l'Est de cette route d'un trottoir d'une largeur de 1 m 50. Dans la foulée, étant donné la réfection de cette route, on a demandé au Service des Ponts et Chaussées de participer aux frais. Le Canton accorde une subvention, sous réserve d'une décision du Gouvernement, à hauteur de Fr. 17'600.00. Est également prévu dans ce devis un bouclage d'eau potable. Ces frais sont mis complètement à la charge de la Commune. Ce bouclage est prévu puisque la conduite actuelle d'eau potable traverse la route environ 50 mètres au Nord des immeubles Progressia et part en travers des parcelles des Rosées-Dessus et passe sous la maison de Madame et Monsieur Widmer (ancienne usine). D'entente avec le Conseil communal et le fontainier, on a prévu une fouille qui partirait de la route de Biaufond en direction de l'ancienne usine afin de supprimer l'ancienne conduite et de faire le bouclage par cette route-là. Quelques plantations sont également prévues. Avec les divers et imprévus et la TVA, moins la subvention de l'ECA pour le réseau de protection incendie, on arrive à Fr. 1'184'000.00. A l'extrémité de la route au Sud du lotissement, la Commune a prévu des réserves de terrain. Il en est de même pour le lotissement Le Plane percé. Si la Commune décide de ne pas réaliser le trottoir entre les deux dessertes du lotissement, dans un premier temps, elle se réserve le terrain pour

pouvoir le réaliser le moment où elle le désirera. Le jour où la Commune décidera d'élargir le lotissement de Derrie lai Bâme en direction de l'Est, il y aura déjà la réserve de terrain pour la prolongation de la route qui sera faite.

Monsieur Gérard L'Hôte: je voulais encore apporter quelques petites précisions utiles. Une surface du secteur relativement grande est placée en zone verte. Les frais d'acquisition du terrain et la différence de la non-vente de cette surface représentent un coût relativement élevé. Celui-ci sera supporté par la collectivité. La subvention du Canton de Fr. 17'626.00 viendra en déduction du montant à charge de la Commune. Comme je l'ai dit pour l'autre projet, les informations concernant la revente des parcelles ne sont que des prévisions qui sont mentionnées à titre indicatif. Aucune décision n'est encore prise à ce sujet.

<u>Monsieur Blaise Willemin</u>: concernant l'éclairage, sur cette zone, on a 11 parcelles et 14 candélabres et sur l'autre zone, on a 23 parcelles et 33 candélabres. Est-ce que c'est La Goule SA qui quantifie ce nombre ? Y a-t-il des normes ?

Monsieur Jean Jobin : oui, tout à fait. Les candélabres sont implantés de façon à ce qu'il n'y ait, si possible, pas trop de zones d'ombre. Je ne peux pas vous donner de distance, ça dépend du type de lampadaires que la Commune va choisir. Par exemple, si les lampadaires sont plus hauts, on peut mettre un écartement plus grand, faire une économie de lampadaires, mais c'est moins joli et moins efficace. Plus ils sont bas, plus ils doivent être denses puisque le spectre est plus petit. Ceux qu'ils nous ont proposés font 5 mètres de haut. Aucun choix n'a encore été fait, c'est uniquement pour le calcul du devis.

Monsieur Blaise Willemin: si je compare au quartier de La Petite Côte où j'habite, ce sont des lampadaires qui font environ 2 m 50 de hauteur et il y en a un par parcelle quasiment. Ici, c'est la même chose. Moi, je me relève la nuit, si les stores ne sont pas baissés, je n'ai pas besoin d'allumer! Ces lampadaires éclairent trop. Je me demande s'il n'y a pas possibilité de limiter cette quantité de lampadaires.

Monsieur Jean Jobin : il n'y a aucun problème.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : pour compléter la réponse, le Conseil communal sera très attentif à la pollution de la lumière. On peut faire un effort de ce côté-là. C'est comme pour les plantations, on ne va pas en mettre au milieu des trottoirs et être ennuyés l'hiver. On a un bel exemple le long de la route principale : s'il n'y avait que moi, ce n'est pas un chasse-neige, mais une tronçonneuse qui passerait par là. Je peux donc vous certifier que l'on fera très attention à ce problème.

Monsieur Jean Jobin : ce qu'on peut aussi dire à Monsieur Blaise Willemin, je suis désolé de le dire, mais lorsqu'on suit des conférences concernant les nouveaux éclairages, l'exemple à ne pas faire qu'ils nous montrent c'est exactement les candélabres qui sont installés au Jourez. Normalement, maintenant, on installe des candélabres qui éclairent là où on veut et non pas qui éclairent tout le tour, derrière le trottoir.

<u>Monsieur Pierre Stauffer</u> : je pense que c'est intéressant de viabiliser ces surfaces. Ce sont de gros montants. Est-ce qu'on va viabiliser la totalité ou va-t-on procéder par étapes ? Comment le Conseil communal voit-il les choses ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : on en a déjà discuté au Conseil communal. La première partie serait Le Plane percé et, suivant les réservations et les constructions, on va ensuite libérer la deuxième zone. On ne va pas tout ouvrir d'un coup. On va essayer de remplir une zone avant d'ouvrir la seconde. En premier, on va s'efforcer de faire la route de contournement, c'est un vœu du Conseil communal.

<u>Monsieur Yann Chappatte</u>: un élément m'a surpris dans la convocation. On a évoqué les subventions qu'on pourrait obtenir du Canton. Ce soir, on a entendu des chiffres qui seraient arrêtés à Fr. 17'626.00 pour la route de Biaufond. Ce qui m'interpelle, c'est que

l'entretien de cette route est théoriquement à la charge du Canton. Alors, dans les Fr. 128'500.00 qui sont prévus, est-ce qu'on parle exclusivement du revêtement en bitume ou y a-t-il des interventions également au niveau des canalisations, ce qui fait que la subvention est moindre ? Parce que là, on arrive à 10 %. Si c'est à charge du Canton, ça me paraît un petit peu démesuré qu'il ne finance que le 10 %.

Monsieur Jean Jobin: au niveau des subventions du Canton, ça fonctionne comme cela: le Canton, pour ces routes en fin de compte communales, il faut d'abord qu'elles correspondent à certains critères fixés par le Canton. Dans le cas présent, la route de Biaufond correspond aux critères surtout au niveau de route de liaison entre deux villages (Biaufond et Les Bois) et également au niveau touristique. Dès que la route correspond à un des critères fixés, sont pris en charge par le Canton uniquement les revêtements et le coffre de la route, donc la construction de la route proprement dite. Toutes les canalisations, tous les réseaux, l'éclairage public, les trottoirs, de même que les acquisitions de terrain ne sont pas subventionnés par le Canton. Vous trouvez ça dans une ordonnance cantonale. Ensuite, le Canton fixe un taux de subvention, ici c'est 24 % du montant subventionnable. On a dû faire un devis séparé où on n'a pris que le coffre avec les revêtements. C'est bien spécifié dans la convention qui avait été signée à l'époque lors de la reprise de la route de Biaufond.

Monsieur Claude Gagnebin: la seule précision que je peux donner c'est que ce sont des chiffres qui correspondaient à l'époque environ à 30 %. J'ai pris le 30 % des frais de construction de cette route en les mettant à titre indicatif. C'est clair que je n'avais aucune base plausible pour donner ces chiffres, c'était une estimation qui n'avait pas de grand fondement.

Monsieur le Président, Robert Claude : d'après ce que Monsieur Claude Gagnebin vient de me confirmer, il se passe exactement la même chose que pour le point précédent : ce n'est pas un crédit de Fr. 1'184'000.00, mais un crédit de Fr. 1'220'000.00 TVA comprise.

Au vote, le point 6 a) avec un crédit de Fr. 1'220'000.00 est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit

Entrée en matière.

Monsieur Gérard L'Hôte : je n'ai rien à ajouter.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Gérard L'Hôte: le rapport soumis au peuple sera identique à celui que vous avez reçu. Il sera complété par votre préavis. La question posée au peuple sera la suivante: "Acceptez-vous un crédit de Fr. 1'220'000.00 destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement "Derrie lai Bâme" ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit?". Ce montant ne correspond pas à celui qui figurait à l'ordre du jour. Cela provient du fait qu'après le délai de publication, certains chiffres ont été revus à la hausse, en particulier les sommes des infrastructures d'épuration et d'alimentation en eau qui sont soumises à la TVA.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : je remercie Monsieur Jean Jobin pour ses précisions et pour le travail qu'il effectue pour ces nouveaux lotissements. Je lui souhaite un bon retour chez lui et une bonne soirée.

<u>Monsieur Jean Jobin</u>: à mon tour, je vous remercie au nom du bureau d'ingénieurs Jobin pour la confiance que vous nous témoignez. Je vous souhaite également une bonne fin de séance et prenez de bonnes décisions!

- 7. a) Discuter et préaviser le projet de convention de fusion en vue de la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes
 - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à ce projet
- a) Discuter et préaviser le projet de convention de fusion en vue de la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : en début de législature et sur mandat de l'association des Maires, avec l'accord des treize Conseils communaux, un comité de pilotage a étudié la possibilité de créer une commune unique. En fin d'année passée, une convention définitive a été signée par tous les Maires des Franches-Montagnes. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur Daniel Hubleur : après une longue réflexion, je vous propose de refuser l'entrée en matière de cet objet pour les raisons suivantes. Ce projet, comme on nous le rappelle dans le rapport que nous avons reçu, émane de l'association des Maires des Franches-Montagnes. C'est le Conseil communal qui s'est engagé à le soumettre en votation communale, ce que je peux tout à fait comprendre. D'autre part, dans les autres communes, les assemblées communales qui sont l'équivalent de notre Conseil général ne se prononcent pas avant cette votation. Alors, pourquoi devrions-nous le faire ? Ne va-t-on pas nous accuser, que cette position soit positive ou négative, de vouloir influencer les citoyens lors de ce vote ? Enfin, comme une soirée d'information est prévue dans notre Commune le 8 février prochain, je trouve qu'il est prématuré de nous demander un avis maintenant car nous avons aussi besoin d'entendre les arguments lors de ce débat avant de nous décider pour cet objet très important. Sinon, pourquoi l'organiser? Le Conseil communal peut peut-être nous dire pourquoi et en se basant sur quel règlement, il a mis ce point à l'ordre du jour. Pour ma part, cela ne me semble pas être correct de préaviser une votation qui sort du cadre des projets purement communaux. Je vous demande, en mon nom personnel, par conséquent, de refuser l'entrée en matière afin de ne pas influencer les citoyens avant ce vote.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : c'est un projet très important, le Conseil communal a donné son préavis. On l'a mis à l'ordre du jour et je ne sais pas juridiquement si on devait le faire. Je pense qu'un Conseil général doit donner son préavis à une votation comme on l'a toujours fait et comme on vient de le faire et comme on le fera pour le point suivant. Le Conseil communal a trouvé important que le Conseil général se prononce sur ce projet.

<u>Madame Marianne Guillaume</u>: j'aimerais bien pouvoir bénéficier d'une suspension de séance pour qu'on puisse discuter avec les groupes. C'est vrai que la question posée par Monsieur Daniel Hubleur m'interpelle parce qu'on n'a pas réfléchi dans ce sens.

Monsieur le Président, Robert Claude : j'accorde une suspension de séance.

Reprise des débats concernant l'entrée en matière.

Monsieur Pierre Stauffer: personnellement, j'abonderais dans le sens à Monsieur Daniel Hubleur. Aujourd'hui, 30 janvier 2012: préavis du Conseil général. 8 février 2012: assemblée d'information. On met un petit peu la charrue avant les bœufs. 25 mars 2012: votation communale. Rien n'impose, au niveau du règlement d'organisation du Conseil général, de préaviser par rapport à cette future votation du 25 mars 2012.

Monsieur Gilles Cattin : je suis contre cette proposition. On préavise des projets importants, par rapport aux deux derniers points que nous avons dans l'ordre du jour. Je vous rappelle à toutes et à tous que vous avez été élus. On représente le peuple et le peuple attend quelque chose de nous. Ça serait quand même bien que le Conseil général donne un avis très clair par rapport à un projet aussi important. Je pense que d'attendre une soirée d'information en se défilant n'est pas très opportun.

<u>Monsieur Blaise Willemin</u>: il est clair qu'on représente le peuple, mais concernant les décisions communales. Là, c'est quand même une décision extra-communale. A titre d'information, le Conseil général de Bassecourt a refusé l'entrée en matière pour le même point. Je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait pas refuser cette entrée en matière. Je recommande donc aussi de refuser cette entrée en matière.

<u>Monsieur Sébastien Jeanbourquin</u>: on parle de la disparition de la Commune. Ça concerne donc la Commune, je ne sais pas comment on peut dire que ce n'est pas une décision communale. Je recommande donc d'entrer en matière.

Monsieur Claude Gagnebin: j'aimerais juste rappeler que l'article 16, alinéa 5 du règlement d'organisation donne la compétence au peuple de voter concernant les modifications du territoire et de sa circonscription. C'est clair qu'il appartient au peuple de voter. Ensuite, si vous prenez l'article 27 du règlement d'organisation, dans les compétences du Conseil général, il est écrit que le Conseil général procède à l'élaboration définitive de tous les objets soumis au corps électoral. Il y a encore un point concernant les assemblées d'information qui dit que la séance d'information a lieu directement après la séance du Conseil général qui débat de cet objet. Pour moi, c'est clair. Je ne suis pas juriste, mais c'est clair que si on n'entre pas en matière et, en fonction de la publication qui a eu lieu dans le Journal officiel du Jura, si on ne prend pas position sur cet objet, on ne peut pas présenter cet objet en votation communale. C'est mon avis. Je ne suis pas juriste, je le répète, mais c'est à vous de prendre vos responsabilités et de prendre le risque de faire ça. Je doute également qu'on puisse voter au niveau des Franches-Montagnes parce que la Commune des Bois ne se serait pas prononcée sur l'objet.

Monsieur Yann Chappatte : en dehors de considérations purement juridiques, effectivement, je pense que c'est un objet extrêmement sensible sur lequel il est important d'avoir un débat. On a le droit d'émettre une opinion. Je rappelle que chaque fois, lors de chaque vote, on prend position en faveur de la population qui, elle-même, a le dernier mot bien évidemment. Dans ce cadre-là, au vu d'une part de l'importance de l'objet, par le fait aussi que si nous avons voulu, nous avons eu des informations en tant que membres du Conseil général. Il y a déjà eu une multitude de séances d'information qui ont eu lieu, des rapports préliminaires, etc. Je pense que la documentation qu'on a eue à disposition nous permet d'avoir, pour une très grande majorité d'entre nous, une opinion si ce n'est définitive, en tout cas orientée. Je pense que si on est réuni ce soir, c'est aussi notre rôle de discuter et je soutiens l'entrée en matière de ce point.

<u>Monsieur Daniel Hubleur</u>: pour revenir sur ce que le Secrétaire vient de dire, je ne suis absolument pas d'accord avec sa façon de voir les choses. Le Conseil général procède à l'élaboration définitive de tous les objets soumis au corps électoral. Je crois que c'est normal que nous soyons informés, que nous sachions qu'il y a ce vote. Mais, en aucun cas, il est dit que nous devions prendre position et préaviser. Ce sont des questions d'interprétation.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 9 voix contre 7.

Débat de fond.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : le bureau du Conseil général a décidé de donner 5 minutes à chaque partie pour présenter son rapport. Je donne d'abord la parole au Conseil communal qui nous présentera ensuite les différents orateurs.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : le comité de pilotage qui a élaboré cette convention de fusion était composé de plusieurs groupes de travail : finances, organisation institutionnelle et administrative, infrastructures et équipement, transfert des domaines d'activité. Tous ces groupes se composaient des Maires des communes concernées par la fusion et de Messieurs Jean-Baptiste Beuret, Jacques Bloque et le chef du Service des communes Monsieur Ryser puis Monsieur Schneider. Plusieurs séances d'information ont été organisées dans divers villages pour les citoyens des Franches-Montagnes. Les Conseils communaux ont été également reçus par le groupe de pilotage afin de pouvoir répondre à leurs interrogations. La version définitive de cette convention a été signée par tous les Maires le 15 décembre 2011 aux Genevez. Une séance d'information pour les citoyens des Bois aura lieu le 8 février 2012 à 20 h 00 à la halle de gymnastique. Concernant la position du Conseil communal, nous avons pris la décision dernièrement et c'est à une forte majorité que nous sommes opposés à ce projet de commune unique.

Monsieur Jean-Marc Veya, représentant du comité en faveur de la fusion : on ne m'avait pas précisé le temps de parole. J'ai contacté le Secrétaire qui ne savait pas. Je vais essayer d'être assez bref. Je vous remercie tout d'abord de nous donner la parole. Je vais essayer de répondre à 5 questions. La première question est : la situation actuelle est-elle satisfaisante? Nous répondons non et ce, pour 4 raisons. La configuration actuelle des Franches-Montagnes comporte 13 communes pour 10'000 habitants, la plus petite commune ayant 79 habitants. C'est une situation qui devra assurément encore bouger. Les finances des communes sont très disparates et volatiles. Actuellement, il y a des communes qui vont très bien. Par le passé, ce n'était pas toujours le cas et certaines communes sont dans une mauvaise situation. Sur l'ensemble des communes, 9 communes bénéficient de la péréquation financière. Si une grande entreprise quittait la Commune de Boncourt, je pense que ça serait catastrophique au niveau de la péréquation financière puisque la Commune de Boncourt, à elle-même, paie les ¾ des sommes à la péréquation financière sans compter l'autre part que verse le Canton. Une modification à ce niveau-là poserait problème. Parlons maintenant du système politique actuel. La Commune des Bois est peut-être exemplaire avec son Conseil général et une dynamique très positive, je l'ai vu tout à l'heure au niveau de vos projets. Mais, dans beaucoup de communes, il y a de grands problèmes pour renouveler les autorités communales. Ce sont souvent des élections tacites, ce qui n'est pas sain dans une démocratie et, il faut le dire, les assemblées communales sont souvent totalement désertées. Faute de temps et de moyens, les Conseillers communaux actuels ont souvent de la peine à mener des projets à long terme. Je ne parle pas que de la Commune des Bois. Le statu quo n'est donc pas souhaitable. Ce découpage date du 19ème

siècle. On pourrait prendre l'image des remaniements parcellaires dans l'agriculture où, à un moment donné, il a fallu faire quelque chose. La deuxième question est : dans quel contexte s'inscrit ce projet ? On entend souvent dire que c'est allé trop vite, que c'est trop tôt, qu'il faut attendre, peut-être dans 5 ans, peut-être dans 10 ans, on va y arriver. Dans le fond, pourquoi ne pas s'y mettre aujourd'hui? Dans 10 ans, ça sera peut-être trop tard. Il est peut-être important d'examiner cette situation lorsque les choses vont bien. On a critiqué le processus, il y a certainement eu des maladresses. Mais, dans le fond, il y a un projet qui est étudié, clair et précis. Les enjeux dépassent largement Les Franches-Montagnes. Concernant les espaces fonctionnels, maintenant, pour régler des problèmes, ce n'est souvent plus dans le cadre communal, mais souvent dans le cadre d'une région, voire audelà. Il y a un contexte général en Suisse au niveau de la fusion de communes qu'on ne peut pas ignorer. Maintenant, on dit que le minimum qu'on admet pour une commune c'est 3'000 à 3'500 habitants selon plusieurs études. Le Val-de-Travers compte 10'800 habitants et le Val-de-Ruz compte environ 15'000 habitants, 15 communes anciennement. Le Canton de Fribourg a été pionnier dans le domaine, Canton qui a réformé en profondeur ses structures en faisant d'abord de petites fusions et maintenant de plus grandes. Le Canton de Glaris comptait 25 communes avec 38'000 habitants. Il a passé à 3 communes. Cette proposition a été faite en Landsgemeinde par les jeunes. Le Gouvernement a dit non, 3 communes c'est trop peu, on va faire 7 ou 8 communes. Les jeunes sont revenus à charge et ont demandé de voter sur 3 communes. Le peuple du Canton de Glaris a accepté de créer 3 communes qui ont chacune plus de 12'000 habitants. Dans Les Franches-Montagnes, il y a déjà eu des fusions en 2009. Il y aura une votation à La Haute-Sorne et dans Le Val-Terbi ; nous estimons que ces projets ont de très bonnes chances. Ça s'inscrit dans un contexte d'une meilleure gestion publique. La troisième question est : quelles sont les alternatives à la commune unique ? Il faut réfléchir au niveau des Franches-Montagnes. Il y a deux alternatives : soit des petites fusions ou une intensification des collaborations intercommunales. Concernant les petites fusions, personne n'a dit comment on pourrait faire des petites fusions. Faisons une commune de l'Est. Si vous regroupez les Communes de Soubey, Les Enfers, Montfaucon, Saint-Brais ou les Communes de Lajoux, Les Genevez, vous avez, avec ces différents groupements, une commune qui fait à peine plus de 1'000 habitants, c'est-à-dire la taille de la Commune des Bois. Dans le fond, si nous faisons 3 communes dans Les Franches-Montagnes, une à l'Est, une au centre et une à l'Ouest, vous auriez actuellement une commune à l'Est qui serait en difficulté, pauvre parce qu'il y a peu d'industries ou peu de possibilités de développement au niveau notamment des zones industrielles (ce sont plutôt des communes agricoles), une commune du centre qui serait une commune moyenne et une commune à l'Ouest qui serait riche. D'ailleurs, il y avait eu des discussions entre Les Bois, Le Noirmont et Les Breuleux pour faire une commune réunissant ces 3 communes. Dans le fond, on diviserait Les Franches-Montagnes avec un tiraillement qui n'est pas sain. Parlons des syndicats de communes en intensifiant les collaborations intercommunales. Les syndicats de communes ont beaucoup de désavantages. Dans le fond, ce sont des instruments assez lourds qui souffrent d'un déficit démocratique. Souvent, les personnes qui sont dans ces syndicats de communes ne représentent qu'elles-mêmes et, dans le fond, c'est un échelon supplémentaire entre le Canton et les communes. C'est donc certainement la mauvaise solution. D'ailleurs, Le Valde-Ruz qui a pratiqué à outrance ces syndicats de communes vient d'y renoncer en fusionnant. Entre parenthèses, vous avez peut-être aussi vu que la Commune de Salins qui compte environ 1'000 habitants vient de fusionner avec la Ville de Sion qui compte 30'000 habitants. La 4^{ème} question est : à quoi cette Commune de Franches-Montagnes devrait-elle

être attentive ? Bien sûr, elle devrait promouvoir un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire, un développement durable qui concilie les dimensions économiques, sociales et environnementales, mais aussi créer une solidarité au niveau de la région et continuer à offrir des services de qualité à la population, ce qui est le cas dans plusieurs communes. Je pense qu'il faudra être attentif aux besoins de certaines catégories de personnes, notamment les personnes âgées. Au besoin, c'est l'administration qui devra se déplacer. Il faut éviter que la commune devienne un monstre administratif froid. Ca doit rester le premier niveau de proximité. Dans le fond, cette commune sera ce que nous voudrons bien en faire. Des problèmes ont déjà été réglés au niveau de la région. Je me souviens, il y a 30 ans, on avait mis en place les soins à domicile et le Service social aux Franches-Montagnes, prestations qui sont fournies sur l'ensemble du territoire depuis 30 ans à satisfaction sans qu'une commune ou une partie du territoire soit prétéritée. On dit souvent, Saignelégier veut tout bouffer. On ne peut pas opposer les villages les uns aux autres comme on ne peut pas opposer Les Franches-Montagnes au Canton. Saignelégier, dans une grande commune ne représenterait que 5 Conseillers généraux sur 39. La Commune des Bois en aurait 4. On ne peut donc pas dire que des communes seraient majoritaires. Ma dernière question est : quelles perspectives ouvre cette nouvelle commune ? Elle ouvre des perspectives pour une politique harmonieuse et cohérente de l'aménagement du territoire. Le dossier des éoliennes qui a été géré comme vous le savez et qui crée beaucoup de discussions aurait certainement pu être géré autrement au niveau de la région qu'avec le système de gestion communale. Une commune pourrait aussi avoir une influence notamment en matière de développement économique pour prôner peut-être la diversification de l'économie. Pour l'horlogerie, on est dans une période qu'on n'a jamais connue qui est absolument extraordinaire, j'espère que ça va continuer, on peut le souhaiter. Il suffirait que La Chine s'enrhume pour que plusieurs entreprises se retrouvent en grande difficulté. En 2009, de grandes entreprises d'ici chômaient plusieurs jours par semaine. Il faut donc essaver de diversifier l'économie. Il faut essaver de promouvoir encore un peu plus le secteur tertiaire qui est relativement peu développé dans Les Franches-Montagnes. Avec le télétravail, par exemple, maintenant on pourrait avoir une politique très incisive pour favoriser l'établissement de personnes ici qui peuvent travailler en ligne avec une administration, un centre dans une grande ville. L'avenir, je crois que c'est peut-être cela. Le secteur agricole reste très important aux Franches-Montagnes et occupe encore 17.5 % de la population contre 4.7 % en Suisse, 8.9 % dans le Jura. Les communautés d'ayants droit sont terriblement préservées avec cette commune. Je pense que ça sera aussi un grand défi que de défendre cette agriculture au niveau de la région et de valoriser notamment les produits de cette agriculture. Je pense que ça serait un secteur à défendre. Il y a le domaine des transports publics. Aux Bois, vous êtes bien desservis avec le train. Si on prend La Courtine, c'est vraiment une catastrophe. Je pense qu'une commune au niveau des Franches-Montagnes pourrait promouvoir des transports publics meilleurs pour l'ensemble du territoire. Il y a le domaine de la politique culturelle. Actuellement, il n'y a pas de politique culturelle dans les communes. Il pourrait y avoir une politique culturelle au niveau des Franches-Montagnes plus attractive, plus volontaire. Nous pourrions prendre d'autres domaines : les structures d'accueil de la petite enfance, la politique de la jeunesse où une gestion avec une vision de la région pourrait être importante. Il y aurait certainement une marge de manœuvre financière plus importante avec une commune plus grande. Je pense qu'ensemble nous serions plus forts. Il y aurait un positionnement des Franches-Montagnes plus fort vis-à-vis de l'extérieur puisque les fusions vont continuer à côté de nous. On parle même d'une fusion entre La Chaux-de-

Fonds et Le Locle. Je vais venir sur un point qui me tient particulièrement à cœur, c'est le point qui concerne la Question jurassienne puisque je suis membre de l'assemblée interjurassienne. Vous savez que cette assemblée a publié en 2009 son rapport sur l'avenir institutionnel du Jura historique. Cette assemblée proposait un canton des 6 districts à 6 communes, chaque district deviendrait une commune. Ce rapport qui a été étayé par des experts aussi bien au niveau économique qu'en termes de développement durable montrait clairement les avantages de ce modèle-là. C'est certainement le modèle de l'avenir. Les districts ont une personnalité, une identité. Il y aura certainement un vote en 2013. Je ne sais pas si la question des communes sera incluse dans le vote, mais les 2 Gouvernements discutent de cela. Les Franches-Montagnes devraient donner un signe clair en faveur de ce modèle et ouvrir la voie. Ca permettrait de réformer notre structure institutionnelle et de favoriser à terme la réunification du Jura. Il faudra convaincre beaucoup de gens, mais je pense que les générations futures le comprendront un jour. Je pense que l'assemblée interjurassienne n'était pas totalement à côté de ses souliers quand elle a fait cette proposition. En conclusion, je crois que par le passé les Franc-Montagnards ont souvent été pionniers, ils se sont battus contre la place d'armes, pour la création du Canton du Jura, c'était les plus autonomistes. Ils ont été téméraires et audacieux. Dans beaucoup de votations fédérales, ils ont souvent eu des points de vue très progressistes, très modernes et je pense qu'il faut savoir le rester. Il ne faut pas regarder seulement ce qui existe, mais il faut regarder l'avenir de cette région. Je crois que Les Franches-Montagnes peuvent et doivent devenir une commune et je pense qu'il faut le faire maintenant parce que le projet est étudié. Si on ne le fait pas maintenant, peut-être qu'il y aura les prochaines élections communales où on dira que c'est catastrophique, c'est difficile. La discussion reprendra dans 10 ans et on aura certainement les mêmes débats, mais on aura certainement loupé un train pour le développement de cette région. Dans le fond, j'habite Le Bémont, vous êtes des Bois, mais je crois que nous sommes tous Franc-Montagnards. Pour cette raison, je vous invite à soutenir ce projet et à dire franchement oui à la Commune des Franches-Montagnes qui sera votée le 25 mars 2012.

Monsieur Denis Bolzli, représentant de "Franches-Montagnes, je m'engage" : permettezmoi tout d'abord de vous saluer, de vous remercier de votre invitation et de permettre à "Franches-Montagnes, je m'engage" de présenter son point de vue. Le mouvement "Franches-Montagnes, je m'engage" est avant tout un plaidoyer pour le maintien de nos droits politiques, pour la diversité. Les Franc-Montagnards, comme leurs sapins, se doivent de garder leurs racines. Ils l'ont bien compris car aujourd'hui, 1'000 personnes nous ont rejoints. Parmi ceux-ci 5 Maires, 5 députés et 2 suppléants. Mais ce sont avant tout des femmes et des hommes de toutes tendances politiques, apolitiques, de tout âge, de toutes les conditions sociales. On y trouve de très, très nombreux paysans qui sont l'âme et les racines de notre terre, mais il y a aussi le 90 % des industriels franc-montagnards, des créateurs d'emplois qui ont la même âme, tiennent à leurs racines et sont prêts à résister aux politiciens devenus marchands d'illusions. C'est la preuve qu'en cernant la préservation de notre identité et de notre indépendance, il n'y a pas de différence entre les mondes agricole, ouvrier et industriel. En revanche, aucun fonctionnaire du Canton ne nous a rejoints. Au contraire, on trouve de nombreux chefs de service contre nous et dans le comité pro-fusion. Les Franches-Montagnes n'ont jamais été en aussi bonne santé, aussi bien au niveau industriel que culturel : quasiment pas de chômage, de nombreux agrandissements et créations d'entreprises, des industries florissantes. La plupart de nos églises ont été restaurées. La Clinique de Roc-Montès a acquis une réputation nationale. Culturellement, le Chant du Gros a pris une ampleur internationale et on ne compte plus les expositions et

les concerts de grande qualité au Café du Soleil et à l'Eglise du Noirmont. N'oublions pas les Courses internationales de chiens de traîneaux et, l'apothéose, notre mythique Marché-Concours. Tout cela et ce que j'oublie, dans une magnifique nature presque intacte qui fait rêver et qui est notre principal atout. Ces nombreuses manifestations impressionnantes ne sont possibles que grâce au dévouement sans faille d'un nombre considérable de bénévoles, des Taignons de tout âge, de tous bords, travaillent ensemble et font des miracles et cela, sans fusion de communes. Les fusions de communes n'existaient pas que Les Franches-Montagnes étaient déjà des avant-gardistes. Nous avons cité le réseau des chemins de fer, la distribution de l'eau courante, la création du Marché-Concours qui contribua à sauvegarder la race Franches-Montagnes, le syndicat de l'hôpital, le Centre de loisirs, le Golf des Bois. Une des plus grandes batailles que les Franc-Montagnards aient livrée il y a une cinquantaine d'années est la lutte solidaire et victorieuse contre une place d'armes. Les 19 Maires de l'époque se sont unis pour la refuser. Quand on sait à quel point et de quelle manière un homme peut être influencé, s'il n'y avait eu qu'un seul Maire, il n'est pas sûr qu'aujourd'hui, il n'y aurait pas de place d'armes chez nous. De 1815 à 1974, à l'époque où le Canton de Berne adorait fusionner avec le Jura, les Franc-Montagnards étaient les plus ardents défenseurs de la création d'un Canton indépendant par goût de liberté, par idéal et non pas pour la gloriole et l'argent. C'est ce farouche esprit franc, montagnard et de liberté que nous devons garder dans nos communes et auquel, pour ma part, je tiens comme à la prunelle de mes yeux. Au début, le nouveau Canton nous a octroyé des services tels que les impôts aux Breuleux. Mais ceux-ci ne seraient déjà plus là sans la récente fronde de nos 17 Maires. Que se passera-t-il demain, quand il n'y aura plus qu'un Maire? Je ne suis pas sûr que celui-ci, qui sera le copain du Ministre, puisse les maintenir aux Breuleux! Je signale au passage que l'état civil a été déplacé à Delémont et qu'une carte d'identité ne peut s'obtenir qu'à la capitale, juste pour donner quelques exemples de la fusion et de la centralisation. Pourquoi faut-il donc fusionner si rapidement? Pourquoi nous imposer ce choix irrévocable, sans nous donner le temps d'en débattre et d'y réfléchir ? Pourquoi avoir refusé notre main quand nous avons demandé le moratoire ? L'évolution, le progrès signifient-ils fusion des communes à 200 à l'heure ? On veut nous faire croire que les partisans forcenés de la fusion, de la globalisation, de la mondialisation à outrance sont des visionnaires. Ceci est faux et archifaux. On observe partout les courants qui vont dans un sens contraire. Quand on constate les ravages et les crises de la fusion et de la globalisation créées partout au niveau économique, dans le monde et en Europe, on peut s'interroger. Dans tous les pays et dans tous les milieux politiques, chez les gens les moins obtus de la gauche comme chez les plus ouverts de la droite, des gens éclairés aussi bien de grands scientifiques que d'éminents philosophes s'élèvent pour parler de déglobalisation de notre société. La fusion des communes serait absolument néfaste à tout ce qu'on cherche à trouver aujourd'hui, c'est-à-dire des services de proximité : police, services sociaux, médicaux, soins, écoles, etc., tout ceci par souci d'économie d'énergie. Parmi l'argumentation de la fusion, on avance la complexité croissante des tâches communales. Les fusionnels pensent-ils donc que nos Conseillers communaux, donc vous Mesdames et Messieurs, sont incapables de s'occuper de leurs tâches ? Je ne vais pas reprendre tous les arguments très contestables du rapport et de la convention, mais je vais tout de même reprendre quelques points qui méritent ici notre attention. La nécessité d'améliorer la qualité des prestations. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais, est-ce améliorer la qualité des prestations que de fermer le bureau communal des Bois ? Difficile de recruter le personnel politique. A ce que je sache, aujourd'hui, aucun poste n'est vacant et aucun Conseiller ni aucune Conseillère communale n'est inaccessible. Tout le village les connaît,

on peut les rencontrer n'importe quand. De plus, quelle richesse de savoir que 70 personnes, femmes et hommes, pour ainsi dire bénévolement, se retrouvent aux Conseils communaux le lundi pour s'occuper de nos affaires. Réduction des coûts. Ici, je pose deux questions. Tout d'abord, que se passera-t-il une fois les 2.7 millions de subventions versés par le Canton et dépensés dans un délai de 3 ans ? Que se passera-t-il une fois que le patrimoine sera vendu à raison de Fr. 400'000.00 l'an ? Il est essentiel de garder notre identité et de ne pas subir la pression de certains politiques qui, sous prétexte de progrès, veulent nous enlever nos libertés fondamentales et faire de nous de dociles payeurs d'impôts. Nous avons la capacité de réfléchir et de garder les Franches-Montagnes à 13 communes, de collaborer dans de très nombreux domaines (écoles, routes, pompiers, service civil, etc.) et de conserver cette force, cette diversité politique qui fait la richesse et la vitalité du Haut-plateau depuis 300 ans. Ses Maires et sa septantaine de Conseillers communaux représentent une force beaucoup plus importante face à un Ministre qu'un seul Maire et ses 5 Conseillers communaux. Dans le cas de la fusion de Montfaucon-Montfavergier, après une année et demie, le premier résultat fut la vente de l'école de Montfavergier. Pour ce qui est de la fusion Saignelégier-Goumois-Les Pommerats, après une année, l'école de Goumois a été vendue et, dernièrement, on a assisté à la fermeture de l'école des Pommerats. Là, je vais vous parler d'un couple qui est venu à notre assemblée au Noirmont, où nous avons eu plus de 350 personnes, et qui est venu spontanément adhérer à notre comité de soutien : il avait choisi de vivre à la campagne, il avait choisi un village où il y avait une école et aujourd'hui l'école est fermée et, tous les matins, la maman doit conduire sa petite fille à 6 h, 7 h 30 dans un bus quand il fait encore nuit. Est-ce ca le progrès ? Voilà les résultats tangibles et récents des fusions. L'ogre adore fusionner avec le petit poucet et le loup avec la chèvre de Monsieur Seguin. Il faut savoir que si la commune unique se crée, grâce au paradis de la fusion, nous ne nous retrouverons plus jamais dans cette salle pour débattre de quoi que ce soit. Citoyennes et citoyens, vous n'aurez plus jamais à vous prononcer dans votre village sur ce qui concerne votre propre commune. Nous ne déciderons plus jamais de la réfection d'une route, d'un aménagement, de la rénovation d'un chemin, de la construction d'un Golf ou d'une halle de gymnastique. Nous n'aurons plus un mot à dire sur ce qui nous concerne personnellement. Nous ne pourrons plus nous entretenir entre nous sur le fait de la particularité de notre commune. Les seuls choix qui nous resteront seront d'élire un Maire pour tout le monde, les Conseillers communaux et les membres du Conseil général. Nous perdrons aussi le droit de l'initiative communale. Quand le Canton avait décidé de mettre une taxe à l'eau, plusieurs communes jurassiennes dont beaucoup de franc-montagnardes avaient lancé un référendum qui avait abouti. Grâce à cela, les Jurassiens s'étaient opposés à cette taxe. Mais avec la fusion, nous n'aurons plus rien à dire et le seul moyen de réagir sera le référendum. Cela signifie qu'au niveau communal, nous serons muselés. Il faut également savoir qu'en cas d'acceptation de la commune unique, la décision est irréversible et définitive, je dis bien irréversible et définitive. En revanche, si nous prenons le temps et nous nous opposons au diktat de la commune unique, d'ici quelques années, nous nous apercevrons que nous pourrions avoir d'autres caps, si nous le voulons en demandant à la population ce qu'elle désire. Pour conclure, je poserai deux questions auxquelles je ne répondrai pas : pourquoi la Commune des Bois devrait-elle intégrer la commune unique ? Que va gagner la Commune des Bois avec la commune unique ? Par contre, je peux vous dire ce que la Commune des Bois va perdre. Tout d'abord, elle va perdre son bureau communal. Si nous disons oui, le 1^{er} janvier 2013, le bureau communal des Bois sera fermé. Son école sera en péril. On a vu au Val-de-Travers, cette année, 5 classes ont été fermées et on commence par les extrémités. Par

contre, 2 classes ont été ouvertes au centre. Ceci nous arrivera aussi demain. Nous allons perdre notre origine, notre identité, notre autonomie et notre patrimoine immobilier. Il faut savoir que ce bâtiment sera également vendu, comme l'école de Goumois, l'école de Montfavergier. Nous allons perdre la bonne gestion de notre commune : je l'ai vu ce soir, ça m'a fait vraiment plaisir de voir comment les choses ont changé. J'ai été Maire, je me rappelle qu'à l'époque, tous les Conseillers ne prenaient pas la parole. Nous allons perdre notre essor économique. Nous avons deux zones à bâtir formidables, une zone industrielle qui est une des plus belles des Franches-Montagnes et nous avons beaucoup de cartes à jouer. Je vous remercie de votre attention.

Madame Josiane Moser: je dois dire que certaines paroles me choquent. Je ne suis pas franchement des Franches-Montagnes et je dois dire que les racines, c'est une chose, mais l'acceptation de l'autre, pour moi est un enrichissement. J'ai bien lu le pour et le contre et surtout : ça fait peur, il y a des mensonges. Ça me surprend, parce qu'on parle de mensonges, de choses qui ne sont pas encore arrivées. Moi, j'ai vécu personnellement 8 ans dans la plus grande fusion de communes de Suisse et dans le plus petit village qui était le plus éloigné. C'est donc comme si j'étais à Biaufond pour une région grande comme le Jura. Et, c'est là, ne parlant pas la langue que j'ai eu envie de faire de la politique. Ca vous montre à quel point une fusion peut être un enrichissement. J'ai vécu dans une région énorme, 40'000 habitants, où je me suis sentie hyper bien, étrangère, n'ayant pas mes racines là, où j'aurais presque envie de retourner tellement les gens étaient chaleureux, tellement ça a été une richesse pour moi. Je pense qu'on peut dire on va tout nous prendre, mais on peut aussi dire, si on accepte de s'ouvrir, ça peut être un enrichissement. J'espère que les gens réfléchiront bien pour savoir si on doit vraiment rester assis sur nos acquis. Moi, j'ai donné la vie à deux enfants, j'avais une trouille monstre, je me disais que je n'avais pas eu le mode d'emploi et je peux vous dire qu'aujourd'hui, je suis une maman magnifiquement heureuse, tout a bien réussi. J'ai fait confiance à la vie. J'espère que vous le ferez aussi.

Monsieur Marcel Barthoulot: lors de sa séance, le groupe PDC a débattu sur la question de la fusion, non sans mal. On a pesé le pour et le contre. On constate que, à plus ou moins long terme, il sera inéluctable de fusionner. Mais il reste plusieurs questions sans réponse. Qu'adviendra-t-il des archives, où seront-elles mises? Le personnel communal devra aller à Saignelégier ou ailleurs, puis revenir dans la Commune pour terminer la journée. Pour une commune de 10'000 habitants, pensez-vous qu'un policier suffira? Où seront les locaux de la police? S'il n'y a plus qu'une commune, la distribution des lettres, des taxes, du courrier, des bulletins de vote et autres ne partira que d'un seul office. Qu'adviendra-t-il des autres postes? Que deviendra le bâtiment communal s'il est vendu? Et le magasin? Les locaux de la voirie existeront-ils encore? Il y a encore bien d'autres questions sans réponse que les gens se posent. C'est pour cela que le PDC ne peut pas se prononcer actuellement pour la fusion.

Monsieur Pierre Stauffer: il est clair que personne ici ne peut affirmer que le oui ou le non sera la meilleure solution pour l'avenir de notre région, de cette commune de Franches-Montagnes. Bien des arguments parlent en faveur de la commune unique et bien d'autres parlent en sa défaveur. Alors, que faire, que voter dans 60 jours? Pour ma part, je suis favorable à une commune unique, par rapport à une équité au niveau de l'imposition de toutes les familles des Franches-Montagnes. Nous ne bénéficions pas tous des mêmes infrastructures. Aussi, pour un exécutif mieux rémunéré, je serai favorable, pour rationaliser les charges et dépenses de nos communes, pour élire un Conseil communal et non pas treize. Je crois que ça a été énoncé souvent, on dit que ça devient difficile de

trouver des personnes pour accepter de participer à un exécutif communal. Je crois que dans la Commune des Bois, on a 7 Conseillers et Maire, c'est vrai, mais je crois que ça a toujours été difficile ces dernières années et, depuis environ 10 ans, ils sont élus tacitement. On essaie de tirer les gens à l'exécutif. Au Conseil général, on arrivera peut-être à avoir des difficultés à remplir nos listes. Personnellement, je serai favorable. Je suis persuadé, parce qu'il y a des craintes, que nos employés communaux, par leurs capacités professionnelles, sauront trouver leur place dans cette nouvelle commune. Je suis aussi persuadé que rien n'est figé. Il y a des choses qui sont énoncées et je pense qu'il y aura quand même des modifications. Il faudra décider des changements, des améliorations dans le fonctionnement de cette grande commune. Pour l'avenir de notre jeunesse, nos jeunes ne sont pas des Bois, de Saignelégier ou du Bémont, je crois qu'ils sont de la région des Franches-Montagnes, même plus élargie. Je vous remercie de votre attention.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : je rappelle que, selon le règlement d'organisation du Conseil général, le temps des interventions est limité à 2 minutes.

Monsieur Yann Chappatte : par rapport aux remarques qui ont été faites, qui sont plutôt contre la fusion (dans les communiqués, la presse, les prises de position, etc.), je concède que tout n'est pas clair. A mon avis, tout n'a pas été fait juste par le comité de pilotage. Je dirais même qu'il a eu de la peine à écouter au départ, je ne sais pas si c'était une stratégie volontaire. Finalement, il a un peu ouvert les oreilles, il a modifié un certain nombre de choses, pas de façon satisfaisante, certes. Mais au final, quelle question se poser? On nous dit, demain, on pourra faire mieux en étudiant. Oui, alors trouvons les gens qui vont, avec les 70 règlements communaux fois 13 qui existent aujourd'hui, se mettre à étudier 910 règlements. On attendra ces gens qui viennent, qui se proposent pour les étudier et venir avec un projet abouti. C'est ce que les gens attendent. Et bien non, le projet abouti, vous ne l'aurez jamais. C'est impossible. Le projet abouti, c'est le prochain Conseil communal, le prochain Conseil général, les prochains fonctionnaires qui vont le construire. Le peuple, chaque fois qu'il y a de nouveaux règlements, s'il n'est pas satisfait, il pourra intervenir à travers un référendum. Je crois que c'est à nous de construire cet avenir. Si aujourd'hui, effectivement, on ne peut pas être pleinement comblés par le projet qui nous est proposé, il reste la certitude que c'est l'avenir qui nous aidera à construire ensemble. Même si on est attaché, et Dieu sait si je suis attaché à mon village, on est quand même Franc-Montagnards. Même si je fais régulièrement des critiques ou des remarques à mes voisins quand je les rencontre dans des compétitions sportives, on est tous de cœur et ensemble pour notre région. Je crois effectivement que c'est un pari sur l'avenir de dire oui et il est bien clair que, je le répète, même si je ne suis pas convaincu par tout et même s'il y a des modifications à faire, je voterai oui et je vous recommande sincèrement d'aller dans ce sens en acceptant cette fusion.

Monsieur Jean-Marc Veya : est-ce qu'on a la possibilité de répliquer à une ou deux choses

Monsieur le Président, Robert Claude : très rapidement.

<u>Monsieur Jean-Marc Veya</u>: il y a quand même un point où je ne suis pas d'accord avec mon ami Denis Bolzli, c'est quand on fait l'amalgame avec la fermeture de l'école des Pommerats.

Monsieur le Président, Robert Claude : je vous interromps tout de suite. Vous devez répondre aux questions qui ont été posées. Ici, ce n'est pas un débat télévisé entre pour et contre. Ce que Monsieur Bolzli a dit, il l'a dit. Vous avez dit ce que vous avez dit. Vous défendez vos opinions, mais maintenant, vous ne pouvez que répondre aux questions posées par les membres du Conseil général.

Monsieur Jean-Marc Veya : je me plie tout à fait à la règle, mais il y a des choses qui ne me paraissent pas correctes.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : sinon, vous faites un débat entre les deux et nous n'avons pas un mot à dire. Je m'excuse, mais c'est dans le règlement d'organisation du Conseil général.

Monsieur Vincent Berger: ce soir, on est encore ici, on s'investit, on vote, on a un projet de halle, on a de belles routes, on a tout pour nous. J'ai l'impression qu'on va trop vite. Pour l'instant, on se sent bien ici, on a des comptes qui sont bons. Pour moi, le projet va beaucoup trop vite, il est beaucoup trop grand. Je dis toujours: qui va piano va sano e lontano. Donc, on attend, on pourra toujours y revenir. Je ne sais pas, si on se rend compte qu'on a fait une erreur, si on peut revenir en arrière.

Au vote, le projet de convention de fusion est préavisé défavorablement par 9 voix contre 7.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à ce projet

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : je n'ai rien à signaler.

Personne ne désire s'exprimer.

Débat de fond.

Monsieur Claude Gagnebin: la question qui sera posée au peuple est la suivante: "Acceptez-vous la convention de fusion du 15 décembre 2011 entre les Communes du Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Saignelégier, Saint-Brais et Soubey?". C'est la question qui sera posée dans les différentes communes. Le rapport du Conseil communal sera composé de ce qui vous a été remis comme information. Il y aura le projet de convention. Il y aura certainement un message que je n'ai pas encore reçu de la part de l'association des Maires, ainsi que le message du rapport communal qui comprendra le message du Conseil communal, le message du Conseil général. Dans le rapport du comité de fusion, il y aura les rapports des personnes de "Franches-Montagnes, je m'engage" et du comité en faveur de la fusion.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le point 7 b) de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : je souhaite une bonne soirée à Messieurs Jean-Marc Veya et Denis Bolzli et les remercie encore.

- 8. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 930'000.00 destiné à l'élaboration d'un projet pour une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement
 - b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à cet investissement
- a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 930'000.00 destiné à l'élaboration d'un projet pour une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement

Entrée en matière.

<u>Madame Nancy Braendle</u>: Fr. 930'000.00, somme brute et pharaonique, sans explication. S'il est vrai que l'on est surpris par le montant, ne nous trompons pas de débat. Ici, on vous demande un crédit pour aboutir vraiment dans les études de planification qui nous mèneront, si le peuple le veut, à la construction. C'est pourquoi, je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

<u>Monsieur Sébastien Jeanbourquin</u>: étant donné le peu d'informations relatives à cet objet disponibles dans la convocation, je propose de refuser l'entrée en matière afin de reporter cette décision à une séance ultérieure dans le but de disposer de plus d'éléments pour notre prise de décision.

<u>Monsieur Blaise Willemin</u>: je propose d'accepter l'entrée en matière. Je crois qu'il est temps qu'on avance avec ce projet. On a accepté cette mise au concours, maintenant, c'est la suite logique. Surtout, commençons le débat, laissons le Président de la Commission nous présenter ce projet et discutons-en.

Monsieur Yann Chappatte: évidemment, je recommande d'accepter l'entrée en matière, puisque la non-entrée en matière, pour moi, a un non-sens pour ne pas dire une hérésie. Si on veut bien comprendre le processus, nous avons effectivement accepté de faire un concours. Après ce concours, il y a eu un résultat. Dès à présent, si on veut en savoir plus, il n'y a pas d'autre moyen que de faire une étude complète. Chaque fois qu'on a parlé de ce projet, la première question était de savoir combien ça coûtait, comment on allait faire, comment on devait faire. Malheureusement, aujourd'hui, rien n'est gratuit et on ne peut avoir aucune information sans que quelqu'un ne nous rende un travail abouti. Malheureusement, un travail abouti avec un projet si complexe tel qu'il est présenté là, ça ne se fait pas en quelques minutes. Si on veut avoir un projet abouti et pouvoir y plancher, on est dans l'obligation d'accepter ce crédit d'étude. Pour la suite, évidemment, sans entrer dans des considérations futures par rapport à ce projet, ça paraît aussi une évidence qu'on doive maintenant aller de l'avant parce qu'autrement, on va, encore une fois, tout simplement retarder le projet et on n'en saura pas plus. Tant qu'on n'en saura pas plus, on ne pourra pas avancer. Dès à présent, je crois qu'il faut avancer puisque le feu est au vert.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin: par cette demande de refus d'entrer en matière, ce n'est pas le projet que je conteste, c'est le fait de ne pas avoir, par exemple, le résultat du concours, un rapport sur ce résultat, qu'on puisse se faire une idée avant de prendre cette décision. Quel que soit ce qu'on dit, on devra choisir d'investir dans le projet "Le chapeau" ce soir et on ne pourra plus revenir en arrière sur ce point-là, alors qu'on n'a pas tous les éléments.

Monsieur Gilles Cattin: j'abonde dans le sens des propos de Monsieur Yann Chappatte par rapport à l'entrée en matière. On nomme une Commission, on donne de grandes responsabilités à des gens pour choisir un projet, il faut aussi les remercier pour leur travail, leur investissement et les responsabilités qu'ils prennent sur leurs épaules. Les informations dont nous disposons ce soir sont suffisantes pour avoir un avis, pour autant qu'on se soit renseigné chacun dans son parti, auprès des membres de la Commission. Je recommande donc d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 14 voix contre 1.

Débat de fond.

<u>Madame Nancy Braendle</u>: je vous remercie d'avoir accepté de débattre. Je donne la parole à Monsieur Jean-René Feuz, Président de la Commission de la halle.

Monsieur Jean-René Feuz : il y a eu beaucoup d'étapes dans ce projet. Maintenant, on arrive dans une situation critique, mais qui peut aboutir. Quand j'ai accédé à cette Commission, il y avait déjà le crédit de Fr. 75'000.00 qui avait été voté, il y avait déjà l'idée de faire un concours et d'aller en avant avec ce concours. Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsqu'on lance un concours, il y a des lois qui nous obligent à suivre des directives. Quand on organise un concours, dès que ça dépasse un certain montant, c'est ouvert à tout le monde. C'est ce qui a dû être fait. C'est pour cela qu'il y a des architectes qui ont envoyé des dossiers même depuis l'étranger. Ensuite, quand nous avons reçu les différents projets, on ne savait pas qui avait fait quoi. On avait juste le titre. Ensuite, quand le jury s'est prononcé, il y avait deux façons de finaliser. Il pouvait se prononcer pour un objet en disant que c'était le plus beau, le meilleur, on lui donne le premier prix, par contre, on le déconseille pour la construction soit parce qu'il est trop cher ou trop moderne ou autre. C'est une éventualité qui laisse après la possibilité de choisir autre chose. Il y a la deuxième solution, qui a été prise par le jury, c'est de dire que c'est le meilleur projet et qu'on le recommande pour la réalisation. Ca veut dire que là, il y a une voie qui est prise. Ensuite, l'architecte doit présenter ses honoraires en disant que, pour réaliser le projet global, il demande tant. Après, il y a un débat avec la Commission et après avec vous pour savoir si on accepte ou si on refuse ces honoraires. Sachez qu'à la base, nous avons un architecteconseil, Monsieur Chevillat, qu'on paie à Fr. 160.00/heure plus les déplacements pour nous conseiller dans tout ce qui se passe. A la base de la négociation avec le bureau d'étude Michel Carlana, les frais d'honoraires étaient à Fr. 150.00/heure. Monsieur Chevillat nous a conseillé de refuser cette offre en disant que, pour la région, on veut diminuer. Après, il y a eu une proposition à Fr. 140.00/heure, on a refusé à nouveau, on a proposé Fr. 120.00/heure et, pour finir, un tarif à Fr. 130.00/heure a été établi. Ça nous resitue par rapport à notre région et ça ne vole pas l'architecte. C'est vrai que sur Genève ou Lausanne, ca serait ces tarifs, mais dans notre région, c'est plus bas. Il y a eu d'autres cas où c'était plus bas, mais on veut aussi être correct avec l'architecte. Monsieur Chevillat nous a aussi dit qu'il ne fallait pas limer sur les honoraires du lauréat, parce que c'est lui qui nous fait gagner ou perdre de l'argent. Si on rabote trop, pour finir, il va faire un projet qui tient juste la route, il va s'épargner les détails et c'est souvent dans les détails, après, qu'un projet n'est pas concluant. Là, on estime que le tarif proposé pour le projet qu'on présente tient la route. Le concours vous donne une carcasse, une vision d'ensemble de ce que pourrait être le projet. Vous vous attendez tous à ce que je vous fasse une présentation sur la nouvelle halle de gymnastique. En réalité, c'est une autre présentation que je vais vous faire. Maintenant, je pense qu'il faut mettre les choses au point. A la base, on parlait d'une nouvelle halle. Après, il y a eu le concours avec la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique et la réfection de l'ancienne. Dans les discussions que nous avons eues, plusieurs choses se sont greffées en plus. Vu qu'on est un petit village, qu'on communique, il y a des choses qui sont venues enrichir le projet. Quand on a discuté de la salle, on a demandé aux différentes sociétés ce qui serait bien pour elles. La Commune a dit qu'elle avait besoin de locaux. Ce qui a fait que, finalement, dans le projet, au lieu d'être égoïste en disant qu'on ne ferait qu'une salle de gymnastique, on s'est demandé comment on pourrait intégrer les besoins de la Commune dans ce projet. C'est donc un complexe communal, puisque, d'une part, il y a la création d'une nouvelle salle de gymnastique qui permettrait de pratiquer le volleyball jusqu'à un niveau de ligue nationale B, le basketball au niveau régional, du badminton au niveau régional, faire du foot en salle, de l'unihockey sur un petit terrain. En plus de ça, ça permettrait de rénover la salle de spectacle pour pouvoir faire du théâtre, organiser des concerts, des spectacles, faire des fêtes villageoises et

organiser des mariages. Ce qui s'est greffé en plus, c'est le nouveau bâtiment des pompiers. Et, dans la finalité de ce projet, il y a aussi les aménagements extérieurs avec un parking de 30 places, une piste de 80 mètres, une pelouse de 30 x 60 mètres, un terrain en dur, une piste de saut en longueur, de saut en hauteur et de lancer du poids. C'est donc un complexe communal. Je pense que, dans ce projet présenté là, c'est faux de dire une salle de gymnastique. C'est donc le projet Le chapeau qui a été retenu. Quand on l'a nommé, on a fait une page de remarques en disant ce qu'il fallait améliorer. C'est toujours le projet qui est le plus jugé puisque c'est celui qu'on retient. Ca veut dire qu'il ne sera pas réalisé tel quel, il faut faire des améliorations. Dans le projet initial, il était prévu des gradins amovibles, la salle, les toilettes, le local intergénérationnel. L'idée, c'était de dire que les parents peuvent amener les enfants et boire un café en regardant leurs enfants par la vitre. Il y a aussi une cuisine attenante au bâtiment existant qui serait transformé en salle de spectacle qui permettrait de faire vos fêtes villageoises et d'être autonomes sans déranger le sport et vice-versa. On a déjà dit aux architectes que certaines choses ne jouaient pas et qu'il fallait diminuer le coût. On a supprimé les gradins amovibles. Il y avait pas mal de divergences au sein de la population qui disait que c'était un luxe. On a donc supprimé ces gradins amovibles et on a mis une galerie comme on peut les voir dans de nombreuses salles de gymnastique. On a simplifié pour économiser environ Fr. 400'000.00. Ensuite, on a demandé de mettre les rangements sous la scène. Je vous passe les détails, mais cela prouve qu'on a déjà pensé plus loin pour raboter le projet. Dans le premier exemple, il y avait 2 ascenseurs. On a trouvé que c'était un luxe et on n'aura donc plus qu'un ascenseur avec une rampe d'accès. Même que c'est un projet italien qui a remporté le concours, ils se sont quand même basés sur les normes suisses SIA. On voit qu'ils ont déjà calculé les volumes. Pour la salle de gymnastique, on arrive à 7'120 m³. Je n'ai pas fait la déduction de la bande bleue. J'ai laissé les choses telles qu'elles sont. Tout le monde veut avoir un prix. C'est pour cela que j'ai anticipé et que je vous ai mis un prix. Mais, je ne suis pas architecte, je ne suis pas ingénieur. Pourquoi, j'ai mis Fr. 550.00 ? Monsieur Marinello qui est intérim cantonal nous a dit que c'était entre Fr. 500.00 et Fr. 550.00/m³. J'ai donc pris la valeur supérieure pour ne pas jouer au gagne-petit. Ca donnerait donc une salle à Fr. 3'916'000.00. Pour la salle existante, nous n'avons pas demandé de faire le calcul par le bureau puisqu'elle était déjà existante, mais si on arrondit à 12 mètres et qu'on prend une hauteur un peu plus haute, on arrive grosso modo à Fr. 877'800.00. Mais ça, ça serait si on construisait du neuf. Alors que c'est de la rénovation. Comme je n'ai aucune idée des coûts de rénovation, je ne peux pas vous donner plus de précisions. Ensuite, pour le local des pompiers, avec un volume de 1'107 m³ à Fr. 550.00, on arrive à Fr. 608'850.00. Pour être cohérent avec le chiffre annoncé de 6 millions de francs, on pourrait mettre à disposition une somme de Fr. 600'000.00 pour faire les aménagements extérieurs. Ca ne serait certainement pas suffisant pour tout faire, mais ça permettrait au moins de faire les choses qui nous paraissent indispensables. C'est toujours la même chose, après, il y a peut-être un point qui coûtera moins cher et un autre plus. S'il reste un petit peu, on peut imaginer de combler avec les aménagements. En résumé : une nouvelle salle de gymnastique à Fr. 3'916'000.00, une rénovation de la salle existante à Fr. 877'800.00, un nouveau local pour les pompiers à Fr. 608'850.00 et les aménagements extérieures à Fr. 600'000.00, on arrive à une estimation du coût à environ 6 millions de francs. Vous avez une idée de l'ordre de grandeur. Par contre, ce qui vous est demandé ce soir, c'est ce qu'impose le concours. L'architecte qui a fait ses plans, si ce soir vous êtes favorables à ce projet, devra faire un devis détaillé. Il devra dire par exemple, dans les vestiaires, je mets telles douches avec tel carrelage, je mettrai tels engins, telles fiches électriques, etc. Maintenant, vous avez une

carcasse vide et on ne sait pas ce qu'on va mettre dedans. C'est comme si vous achetez une voiture et qu'on vous demande ce que vous voulez mettre dedans. Ca peut passer du simple au double. Ici, c'est la même chose. Nous, on a dit, on veut être à 6 millions de francs. Ils savent qu'ils doivent utiliser des matériaux pour arriver à cette somme. Les frais d'honoraires, pour tout réaliser depuis maintenant jusqu'à la fin des travaux, jusqu'au dernier coup de pioche, coûtent Fr. 790'000.00. Il n'y aura pas un franc de plus qui sera demandé de leur part, même s'il y a des problèmes. Pour le reste, dans leur mandat, si on l'accepte, il y a une clause qui stipule qu'en cas de refus en votation populaire, leur contrat est cassé et, leur est dû, seulement ce qui a été réalisé. C'est-à-dire le devis détaillé et les frais de déplacements. On ne leur devrait donc pas Fr. 790'000.00. Grosso modo, pour réaliser le devis, il faut Fr. 260'000.00. Après, on a encore besoin des conseils de Monsieur Chevillat, il y a l'ingénieur civil qui doit faire des calculs, il y a Fr. 325'000.00 qui sont là. Il y a les frais divers et une réserve de Fr. 20'000.00, ce qui fait Fr. 400'000.00. Ce qui signifie que si le peuple dit oui, il faut compter dans les 6 millions de francs pour réaliser ce que je vous ai présenté. Comme dans tout projet, c'est plus ou moins 10 %. C'est la limite acceptable. Maintenant, si le peuple dit non, on aura payé Fr. 400'000.00, plus Fr. 50'000.00 pour l'architecte-conseil. Au début, il y avait le bureau Axe avec qui il n'y a pas eu d'entente avec la Commune. Il y a eu une rupture de contrat. On a dû payer les honoraires en cours. Monsieur Chevillat a été engagé et c'est clair qu'on devra lui payer ses honoraires. Monsieur Chevillat a accepté de travailler jusqu'à maintenant sans frais et de se faire rembourser après. Il nous a fait économiser Fr. 150'000.00 sur le tarif des architectes en passant de Fr. 150.00 à Fr. 130.00/heure. Si c'est refusé par le peuple, on devra lui payer ses honoraires. Vu que des frais étaient déjà engagés puisque ça dure depuis 10 ou 15 ans, on a fait une votation, dans les concours, il y a des normes à respecter aussi au niveau des prix et c'est clair qu'il y a Fr. 19'000.00 de dépassement actuellement. Concrètement, si on veut arrondir, on aurait Fr. 450'000.00 à payer si le peuple dit non. Si vous dites oui ce soir, on doit mandater et adjuger l'ensemble des honoraires de l'architecte. Mais il y a cette clause qui nous libère si le peuple dit non et on devra payer uniquement la réalisation du devis détaillé. Si on prend les 6 millions de francs de budget, j'ai mis 35 % de subventions diverses pour être prudent. On a 33.2 % qui sont l'attribution du Canton pour les parties scolaires. Alors, pour savoir quelles parties sont prises en compte, c'est un travail fastidieux à faire, ce n'est pas mon travail et il faut justement avoir un devis détaillé pour que le Canton se prononce. Si on prend 35 % de subventions en comptant la Loterie romande, la Patenschaft, les dons qu'on pourrait avoir, il y a grosso modo 2 millions de francs qui viendraient en déduction pour arriver à Fr. 3'900'000.00. Après, à vous de faire le calcul, si on compte un taux à 4 % sur une dizaine, une vingtaine d'années, ça fait Fr. 160'000.00 par année et après il faut amortir. Je ne sais pas sur combien d'années ca se fait : 30, 40, 50 ans. Tout cela, je ne le maitrise pas encore parce que c'est trop vite. Mais je pense qu'il faudrait compter Fr. 250'000.00 par année pour un projet comme ça. Je pense donc qu'un projet comme ça est viable, raisonnable et que ça vaudrait le coup de s'engager pour l'avenir. Je suis à votre disposition pour vos questions.

Monsieur le Président, Robert Claude : je remercie Monsieur Jean-René Feuz.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : j'ai une question concernant le local du SIS. Dans une première mouture, il semblait que c'était clair et acquis de la part de la population qu'on voulait une halle de gymnastique et la rénovation de la halle actuelle. Je ne suis pas du tout contre le fait qu'on intègre le bâtiment du SIS. Mais, est-ce qu'il est aussi subventionné à hauteur de 35 %, voire plus ? J'ai un petit peu peur que ça prétérite le projet. Certains vont

dire qu'on parachute un local du SIS, ça renchérit le projet de Fr. 600'000.00. Est-ce qu'il est obligatoirement pris dans la totalité du complexe ?

Monsieur Jean-René Feuz: pour le SIS, on est remboursé Fr. 450.00/m². Il y a 313 m², ce qui fait environ Fr. 140'000.00. On a trouvé judicieux de faire ça. Après, la finalité, je ne la connais pas. On se demandait si on allait présenter le projet globalement. Finalement, au peuple, on peut lui proposer deux projets. Ce que nous voulions, c'est qu'il y ait un complexe qui soit intégré par rapport à la région. Maintenant, si on dit qu'il faut le faire plus tard, il n'y a pas de problème. Au moins, il est intégré dans le complexe, il est bien situé. J'ai aussi invité tout le voisinage à voir ce projet. Certains qui étaient assez virulents au départ étaient acquis à la cause à la fin. Il suffit d'expliquer les choses. Quand on aura un devis détaillé, on pourra se demander si c'est possible de présenter tout ça et on décidera. Je ne sais pas encore. Au moins, il est déjà pensé et intégré.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence: pour compléter la réponse de Monsieur Jean-René Feuz, c'est le Conseil communal qui a demandé cette étude. Effectivement, on a le SIS, mais on a aussi la voirie qu'il ne faut pas oublier. A l'heure actuelle, on ne peut plus faire travailler les gens de la voirie avec des pelles et des brouettes. On est quand même obligé de se mécaniser. Le grand souci, c'est la place. On a déjà perdu le garage de la protection civile: on se l'est fait souffler par la PC des Franches-Montagnes. On devient à l'étroit tout partout. Ils ne savent plus où ranger leur matériel. On s'est dit que si on voulait toucher des subventions de l'ECA, ça serait bien de mettre le SIS là et les locaux actuellement utilisés par le SIS reviendraient à la voirie. C'est bien clair, comme l'a dit Monsieur Jean-René Feuz, tout est discutable, mais c'est clair qu'à court, voire à plus long terme, il nous faudra des locaux pour la voirie. Donc, à choisir, pourquoi ne pas regarder pour que tout soit bien intégré. Après, c'est clair que tout est discutable.

<u>Monsieur Sébastien Jeanbourquin</u>: une des parties emblématiques du projet du chapeau, c'est justement son toit. Qu'en est-il des exemples de réalisation qui existeraient ailleurs? Est-ce un système fiable? Si on ne sait pas, combien ça nous coûtera pour savoir si c'est fiable?

Monsieur Jean-René Feuz : justement, dans le devis détaillé, il est prévu que des ingénieurs étudient la chose. Je suis aussi allé voir la Commission énergie et ses membres m'ont aussi demandé d'être partie prenante pour la suite du projet. Cela ne pose aucun problème. C'est maintenant que ce projet sera vraiment testé. En résumé, il y a un plan énergétique qui doit être éprouvé. Vous avez le soleil qui tape sur un toit métallique qui va emmagasiner l'énergie et qui va chauffer la nouvelle salle et l'autre bâtiment. C'est donc un produit révolutionnaire. On a demandé que ça soit éprouvé par des ingénieurs suisses qui connaissent notre environnement. Maintenant, je ne peux pas vous dire si ça fonctionne ou pas, je ne suis pas ingénieur. Par contre, dans le devis, vous avez vu des montants de Fr. 20'000.00 et Fr. 40'000.00. Ces ingénieurs devront éprouver le projet, discuter avec l'architecte et tenir compte que nous sommes à 1'000 mètres d'altitude et qu'il y a de la neige. On a été même plus virulents que vous. Maintenant, il ne s'agit pas de voter pour dire oui on fait cette salle de gymnastique telle quelle. C'est un oui pour avoir un détail précis de ce projet. Est-ce que le chauffage va fonctionner correctement ? Est-ce que l'isolation est concluante? Est-ce que la charpente va tenir le coup? On demande autant de garanties que vous, même plus. Moi, j'habite Les Bois et, le jour où la halle sera construite et qu'il y aura un problème, je n'ai pas envie qu'on vienne me taper dans les carreaux pendant 50 ans. Je tiens absolument à ce que ça soit garanti et que le maximum de personnes, surtout la Commission énergie, fasse partie de ce projet. Mais, maintenant dans

ce qui nous est demandé par rapport à ce concours, c'est la démarche à suivre. C'est clair que ça peut paraître un peu bizarre, mais c'est la voie qu'on doit suivre.

Monsieur Jacky Epitaux : j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Monsieur Jean-Maurice Jobin. On était parti depuis longtemps sur un projet de halle de gymnastique, infrastructures sportives, et, tout d'un coup, on nous colle un local pour le SIS. Sans parler de sa légitimité, cela renchérit relativement le projet. Pour diminuer les coûts, on enlève les gradins amovibles pour faire une galerie. Je trouve que c'est un petit peu dommage de sacrifier une prestation pour un local sportif qui permettrait d'accueillir des spectateurs. A titre d'exemple, si vous comparez un gradin comme il y a aux Breuleux, vous avez une vue qui est optimale, alors que si vous prenez une galerie comme il y a au Locle, vous avez un champ de vision qui est totalement mauvais. Vous avez le premier rang qui vous bouche la vue et qui ne vous permet pas de suivre le spectacle. A mon avis, on devrait plutôt se concentrer sur un projet sportif comme ça a été déjà discuté depuis plusieurs années. Si la Commune a besoin de locaux, un jour ou l'autre, je pense qu'il n'y a pas besoin de mettre le prix d'une villa pour héberger 3 machines. Je suis plutôt d'avis de saucissonner les choses, en tout cas en enlevant ce projet du SIS et en restant avec un projet optimiste et ambitieux pour notre halle et ne pas faire une petite Ferrière, mais plutôt en allant dans le sens de la salle des Breuleux, sans pour autant être autant ambitieux.

Monsieur Jean-René Feuz : les adaptations qu'on a faites, elles ne sont pas définitives. Déjà, il faut montrer qu'il y a un effort qui est fait, qu'on n'accepte pas simplement les choses comme ça. C'est le devis détaillé qui va nous donner une somme et qui va pouvoir nous dire si on va quand même pouvoir rajouter les gradins, si on peut mettre le SIS à côté, etc. Maintenant, c'est une décision de fond pour savoir si on va de l'avant. Parce que ce projet tient la route dans n'importe quelle configuration possible. Je suis franc, j'ai horreur qu'on me cache des choses donc, on dit toujours : "ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse". Dans ce projet, ce qui est intéressant, c'est qu'il est attenant à la salle existante. On pourrait même imaginer de ne construire que la salle de gymnastique, elle serait viable. Parce que la cuisine est là, les locaux, les vestiaires, tout est là. On pourrait même imaginer que la réfection de l'ancien bâtiment se fasse dans un deuxième temps. On peut aussi imaginer faire le local du SIS encore plus tard. Tous les cas de figure sont envisageables. On peut aussi dire qu'on fait les extérieurs plus tard. Mais, on sait bien que tout se qu'on repousse à plus tard, généralement, ça ne se fait plus. Maintenant, je ne peux pas vous dire que vous avez raison parce que le montant détaillé, on ne le connaît pas. Si, tout d'un coup, il y a une belle surprise et qu'on nous dit qu'on arrive à Fr. 5'600'000.00 pour le tout, on peut dire qu'on rajoute les gradins ou je ne sais pas. Je ne vais pas inventer quoi que ce soit, je ne sais pas. Les chiffres que je vous ai donnés là, ce sont ceux qui nous ont été rapportés par rapport au volume. Maintenant, ça dépend des matériaux utilisés, de la technique du bâtiment, etc. Par contre, dans ce projet, s'il tient la route, vous pouvez récolter l'eau, il est autosuffisant, il est énergétiquement passif. Actuellement, notre petite salle de gymnastique consomme Fr. 16'400.00 de mazout par année. Tout le complexe, avec le nouveau système, coûtera deux à trois fois moins. Après, avec ce complexe, vous pouvez faire du sport dans la salle de gymnastique et vous pouvez faire des spectacles dans l'ancien bâtiment. Vous pouvez faire quelque chose de combiné. Vous pouvez imaginer faire des mariages, que Les Peutch ou Cuche et Barbezat viennent ou que quand, à l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds, il y a un comique qui vient, qu'il fasse un détour par Les Bois. On aurait une salle de spectacle aux Franches-Montagnes. Au Noirmont, ils ont un cinéma, aux Breuleux aussi et nous, on n'a rien. Une salle de spectacle serait complémentaire. Dans la salle de sport, vous pouvez imaginer faire des tournois, des camps sportifs. Vous pouvez

imaginer qu'un club de basket se crée. On peut imaginer que les aînés fassent quelque chose, qu'ils viennent boire leur café ici pour voir leurs petits-enfants.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : j'aimerais qu'on ait des réponses un peu plus brèves parce qu'on ne va pas s'en sortir, même si c'est toujours bon de discuter.

<u>Monsieur Cyril Jeanbourquin</u> : est-ce que la Commune peut supporter une aussi grande dette aujourd'hui, avec ce qu'on a encore voté ce soir ?

Monsieur Claude Gagnebin: l'année dernière, Monsieur Daniel Hubleur a proposé qu'on étudie une baisse de la quotité d'impôts. La Commune a examiné le projet dans le cadre de la planification financière, l'a remise à jour. Les chiffres qui étaient à ma disposition n'étaient peut-être pas ceux connus maintenant, mais j'ai tenu compte d'un investissement d'approximativement 10 millions de francs pour les cinq prochaines années. Cette somme comprend la halle de gymnastique, les zones de terrains à bâtir du Plane percé et de Derrie lai Bâme. Grosso modo, ça correspond à peu près. J'en étais arrivé à la conclusion, en tenant compte des augmentations des habitants et de la capacité fiscale, qu'il nous fallait un dixième de quotité par année, sur cinq ans, par rapport à la quotité actuelle. Maintenant, ce n'est pas à moi de définir ce qu'il en est, mais c'est ce que devraient coûter à peu près les investissements qui sont en phase d'être réalisés.

Monsieur Pierre Stauffer : je n'aimerais pas revenir sur la décision qu'on a prise avant par rapport à la commune unique parce qu'en accédant à la commune unique, on diminuerait notre quotité d'impôts. Je passe là-dessus, ce n'est pas la question. On a ce projet qui paraît merveilleux, au niveau énergétique aussi, il y a eu pas mal de recherches. Comment est-on arrivé à dire que c'était le premier prix. Je crois qu'il y avait 22 ou 24 projets différents. Il y a eu un 1^{er}, un 2^{ème} et un 3^{ème} prix. Est-ce que c'était obligatoire qu'on choisisse ce projet-là au niveau de la réalisation ? Comment ça s'est passé ?

Monsieur Jean-René Feuz : il y a eu deux jours où le jury s'est réuni. Le premier jour, on a choisi ceux qui passaient le premier tour. La matinée du deuxième jour, on a commencé à classer les projets. L'après-midi, on a attribué les prix. Ce qui a fait que ce projet a été retenu, c'est que dans sa conception, il répondait à tous les critères qu'on demandait, mis à part au sous-sol, mais c'est un détail. Le plus petit projet représentait 12'000 m³ et le plus grand 17'000 m³. Celui-là est à 14'400 m³. Il y a aussi eu l'unanimité au niveau du jury concernant l'accueil, la convivialité. Même dans les 2^{ème} et 3^{ème} prix, il y avait une entrée trop petite, des SAS trop étroits, des perspectives et des accès qui n'étaient pas favorables. Les architectes nous ont dit qu'il y avait des erreurs de conception pour certains, même s'il s'agissait de beaux projets. Si une entrée est mal réalisée, ce n'est pas bon pour la suite. Je peux vous dire que plus on passait devant ce projet, plus il nous plaisait. Il est d'une simplicité, alors que d'autres ont des complications inimaginables. A un moment donné, on nous a donné une responsabilité, comme on vous en donne en tant que Conseillers généraux pour prendre des décisions. Nous, on a pris cette décision parce qu'on pense que c'est le meilleur projet. Maintenant, on va le défendre, on va l'expliquer. L'histoire de l'énergie du toit devra être attestée, approuvée. Mais, disons que dans le concept, c'est le meilleur projet.

Monsieur Blaise Willemin: là, on entre dans les détails. On doit se prononcer sur la globalité. Comme je le disais avant lors de l'entrée en matière, c'est la suite logique du concours. Maintenant, pour qu'on ait les détails, en connaissance de causes, avec un plan financier, pour ensuite voter pour accepter ou non ce projet, il faut aller de l'avant. Ça fait aussi partie du développement de notre village. On vote des zones à bâtir. Pour le moment, ça paraît être un beau projet, mais on ne s'engage pas définitivement pour cette halle. Je

crois que si on veut être logique, il nous faut aller de l'avant et, c'est pourquoi, le groupe PCSI vous propose d'accepter cette dépense.

Monsieur Gilles Cattin: par rapport à l'intervention de Monsieur Blaise Willemin, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il dit. Il faut tout de même faire attention par rapport au coût. Ça risquerait de faire peur à beaucoup de monde. Je suis tout à fait d'accord par rapport à ce qui a été dit dans les deux interventions précédentes. On a eu énormément de difficultés à savoir si on rasait l'ancien bâtiment ou pas et, ce projet-là, qui est très bien fait, vous avez fait un très bon travail, mais, tout à coup, on a un troisième bâtiment qui vient s'ajouter. Et ça, il faudra vraiment y réfléchir pour ne pas trop charger ce projet. Je pense que c'est bien ficelé, c'est ce qu'on cherche, c'est un beau rêve, mais on a déjà deux bâtiments et ajouter encore un local pour le SIS à Fr. 600'000.00, ça va commencer à faire lourd dans la balance par rapport à la décision populaire.

Monsieur Jean-René Feuz: vous ne vous engagez pas à une solution définitive. C'est pour avoir quelque chose de précis. Après, c'est clair qu'on aura une nouvelle discussion. Il y aura cette stratégie qui sera à établir en disant soit on ne présente qu'un projet global, soit un projet uniquement avec la halle, etc. Tout ça, c'est de la stratégie qui viendra après. Je vous demanderais de ne pas penser à plus tard. Il faut avoir quelque chose de concret. Mon souhait c'est que vous adhériez tous à ça, pour montrer qu'on le veut vraiment. Dans mon âme et conscience, je vous promets que je veux quelque chose qui soit le plus adapté à notre population. Je n'ai pas d'intérêt derrière. Je tiens compte de toutes les remarques. Ce qu'il faut, c'est qu'on soit vraiment soudé et qu'on trouve un projet qui convienne à toute la population. C'est après, avec ce devis, qu'on pourra choisir la stratégie à adopter.

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais juste donner un complément d'information par rapport à ce qui a été précisé par le Secrétaire-Caissier. Effectivement, dans le plan financier de ces prochaines années, avec les projets des deux zones de viabilisation et la halle, on parle d'un investissement global de 10 millions de francs. Ça peut faire massivement peur, mais si vous prenez l'ensemble des calculs, après déduction des subventions et des parcelles vendues, le solde net à charge de la Commune se situera à 5 millions de francs. Effectivement, la Commune va faire la banque pendant les quelques années de construction. C'est le principe même de tout développement économique.

Au vote, le point 8 a) est accepté par 16 voix contre 1.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à cet investissement

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le point 8 b) est accepté à l'unanimité.

9. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les eaux usées

Entrée en matière.

<u>Monsieur Christophe Cerf</u> : pour pouvoir appliquer notre règlement au mieux, je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Cerf: comme vous l'avez lu dans le rapport, un règlement, c'est fait pour être adapté car on le voit pour la quatrième fois. Il y a deux ou trois règlements qui changent. Ça comporte sur la prise en charge des eaux usées des immeubles qui ne sont pas dans le périmètre des trois stations d'épuration (article 43). Il s'agit aussi de supprimer la prise en charge par la Commune des conduites en dessus de Fr. 5'000.00 (article 48). On a aussi ajouté dans cet article le fait que, si la conduite doit être déplacée pour une raison, ça serait à la charge de la Commune. Je ne pense pas qu'on va reprendre tout le règlement.

<u>Monsieur Sébastien Jeanbourquin</u>: je propose de modifier l'article 53, le troisième paragraphe, en fonction du nombre de logements, l'émolument annuel de base pour les entreprises est dégressif. J'aimerais supprimer ce paragraphe. Il n'y a pas de raison que plus on pollue, moins on paie.

Monsieur Claude Gagnebin: j'aimerais apporter une petite précision. Effectivement, c'est mentionné dans le règlement, mais, actuellement, l'émolument annuel de base n'est pas perçu. Le Conseil général a refusé de le percevoir. On a l'obligation de mettre ça dans le règlement de la STEP pour qu'il soit conforme au droit cantonal, mais il n'y a pas de perception pour l'instant.

<u>Monsieur Sébastien Jeanbourquin</u>: du moment que le règlement le prévoit, si un jour on applique une taxe fixe, je n'aimerais pas qu'elle soit dégressive. Je propose donc de supprimer ce paragraphe.

Au vote, la suppression du troisième paragraphe de l'article 53 est acceptée par 9 voix contre 4.

Article 43, alinéa 2:

Monsieur Christophe Cerf: à l'alinéa 2, on a mis "Le Conseil communal ordonne et organise l'évacuation des eaux usées des fosses étanches, des boues digérées et d'autres matières des fosses privées aux frais des propriétaires.".

Personne ne souhaite encore s'exprimer concernant cet article.

Au vote, l'adjonction de l'alinéa 2 de l'article 43 est acceptée à une majorité évidente, sans avis contraire.

Article 48

Monsieur Christophe Cerf: il s'agit de supprimer la prise en charge par la Commune des conduites en dessus de Fr. 5'000.00. Comme vous le savez, avant, les premiers Fr. 5'000.00 étaient à la charge du propriétaire et ensuite c'était la Commune qui payait. Etant donné que toutes les maisons du village sont raccordées aujourd'hui, il n'y a plus lieu d'avoir ce point. A l'alinéa 2, on a ajouté "Si la conduite publique existante est supprimée ou déplacée, les frais d'adaptation des conduites de raccordement des bâtiments et des bienfonds particuliers sont à la charge de la Commune."

Personne ne souhaite encore s'exprimer concernant cet article.

Au vote, la modification de l'article 48 est acceptée à une majorité évidente, sans avis contraire.

Article 54

Monsieur Christophe Cerf: l'article 54 est le suivant: "1. Pour la tenue des contrôles de vidange des installations non raccordées aux STEPs financées par le service de l'épuration des eaux et mentionnées dans le PGEE, il est perçu un émolument administratif annuel selon un barème adopté par le Conseil général dans le cadre de l'adoption du budget auprès de chaque propriétaire foncier possédant une installation d'épuration ou de récupération des eaux usées ou qui envoie ses eaux usées dans une fosse à purin. 2. Un émolument annuel de base selon un barème adopté par le Conseil général dans le cadre de l'adoption du budget est également perçu auprès des mêmes propriétaires pour financer les frais résultant de l'élaboration des plans du PGEE. 3. Les eaux usées provenant des installations individuelles ou collectives privées peuvent être traitées par le service de l'épuration des eaux moyennant la perception d'un émolument fixé par le Conseil général dans le cadre de l'adoption du budget. Le tarif sera établi en fonction du pourcentage de matière sèche de chaque vidange."

Personne ne souhaite encore s'exprimer concernant cet article.

Au vote, l'article 54 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Au vote, le règlement comportant les modifications précitées est accepté à l'unanimité.

10. Discuter et approuver la modification du règlement concernant l'alimentation en eau

Entrée en matière.

Monsieur Christophe Cerf: je n'ai rien à dire concernant l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Cerf: comme vous l'avez vu dans le rapport, c'est vrai que ce règlement a été fait il y a deux ans, mais il y a quand même quelques petites lacunes. Il y a surtout le règlement cantonal qui dit qu'on devrait avoir un fonds de renouvellement. Il faut donc ajouter ça à l'article 59 qui dit "Ces tarifs sont fixés de telle sorte que les recettes de l'alimentation en eau puissent au moins couvrir les dépenses d'exploitation, d'entretien, du service des intérêts et de l'amortissement du capital investi, ainsi qu'un fonds de renouvellement.". Il est aussi apparu dans l'alinéa 5 qu'on encaisse nos factures d'eau deux fois par année. Mais, légalement, si une personne refuse de payer sa facture semestriellement, elle aurait gain de cause. C'est pour ça qu'on vous demande de mettre : "L'eau est facturée semestriellement. Le premier acompte correspond à la moitié de la consommation de l'année précédente."

Monsieur Yann Chappatte : je propose une modification additionnelle à cet article 59, alinéa 1 en ajoutant une phrase. Je vais tout d'abord vous expliquer la raison de cet ajout de phrase. Je vous rappelle que notre Commune est une commune exemplaire si ce n'est la meilleure au niveau jurassien concernant les pertes d'eaux claires. Vous savez qu'il y a quelques années, le Canton voulait imposer une règlementation cantonale à ce niveau-là avec notamment la création d'un fonds cantonal. Aujourd'hui, si notre Commune est une référence en la matière, demain, avec les directives qui pourraient venir, ce fonds ne pourrait peut-être plus être à notre entière disposition. C'est pourquoi, je rajoute un point extrêmement clair, une phrase qui serait la suivante : "Le fonds de renouvellement est

réservé exclusivement en faveur des installations communales.". Ainsi, ce fonds ne pourrait pas être en faveur du Canton. C'est pour cette raison que je propose cette modification.

Monsieur Marcel Barthoulot: est-ce que juridiquement on a le droit?

Monsieur Yann Chappatte : aujourd'hui, le fonds doit s'autofinancer, on respecte entièrement les règles. Malheureusement, on ne sait pas ce que les directives cantonales nous imposeront. Si, malheureusement, on ne met pas de barrière aujourd'hui et que ça soit approuvé un jour au niveau cantonal, on ne pourra pas prendre d'autre mesure. Par contre, si notre règlement est en contradiction avec la loi cantonale, il faudra bien qu'on trouve un chemin d'entente avec le Canton. Autrement, on n'a pas de garde-fou. Je préfère pouvoir négocier que de ne pas avoir d'arme et être pris au dépourvu. Ça m'embêterait de payer pour des communes qui, aujourd'hui, paient trois fois moins cher l'eau et qui ont 40 % de pertes.

Au vote, la proposition de Monsieur Yann Chappatte est acceptée à une majorité évidente, sans avis contraire.

Au vote, l'ajout de la facturation semestrielle à l'alinéa 5 de l'article 59 est accepté à l'unanimité.

Monsieur Yann Chappatte : il y a toujours un ajout qui serait également important. Dans cet article 59, alinéa 1, il est parlé d'un fonds de renouvellement. Malheureusement, il n'est pas décrit concrètement ce qu'est un fonds de renouvellement. Aujourd'hui, on parle de fonds municipaux qui autorisent des transferts d'argent. C'est-à-dire qu'un fonds excédentaire, comme c'est le cas pour notre fonds de l'eau qui a passablement de réserves, est en droit de faire un prêt à la Commune pour ses activités courantes pour éviter d'une part de placer l'argent sur un compte qui rapporte du 0.00 % et en même temps emprunter à 2 ou 3 %. Avec cette extension du terme fonds de renouvellement ça laisse un petit peu le doute. Là, je pense qu'il serait aussi judicieux de faire un ajout afin qu'on fasse bien la nuance entre du cash et un fonds en prétextant que des prêts en faveur des liquidités courantes de la Commune doivent être possibles. Ce fonds de renouvellement, c'est un petit bout de phrase qu'a ajouté le Canton, derrière, on ne sait pas la portée que ça a puisque ces fonds municipaux, à la base, étaient obligatoires. Pourquoi on nous a fait changer ça alors que chez nous ils existent et que théoriquement ils devraient exister partout ? Est-ce que c'est exclusivement dans un but que ce fonds de renouvellement existe véritablement ou est-ce que c'est dans l'esprit de la nouvelle loi sur la gestion des eaux qui devra un jour parvenir? Je pense qu'on doit se préserver dans ce cadre-là, c'est ce qu'on a aussi dit au sein du parti, parce qu'on pourrait un jour, au travers de ce terme, de nouveau être coincé et ne pas avoir l'autorisation de faire des prêts entre les fonds municipaux, respectivement l'activité courante de la Commune.

Monsieur Claude Gagnebin : à quel article voulez-vous faire paraître ça ?

Monsieur Yann Chappatte : toujours à l'article 59.

Monsieur Claude Gagnebin : mais à quel alinéa ?

Monsieur Yann Chappatte : à l'alinéa 1.

<u>Monsieur Claude Gagnebin</u>: mais on a déjà voté l'alinéa 1. Votre remarque est peut-être judicieuse, mais il me semble qu'elle arrive un peu tard.

<u>Monsieur Yann Chappatte</u> : j'avais toujours compris qu'on pouvait revenir sur un article du règlement.

Monsieur Claude Gagnebin : on a voté la modification de cet alinéa.

Monsieur Yann Chappatte : alors, je vous propose un alinéa 6 qui stipule "Des prêts du fonds de renouvellement en faveur des liquidités courantes de la Commune doivent être possibles.".

Au vote, l'alinéa 6 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Au vote, le nouveau règlement modifié est accepté à l'unanimité.

11. Donner au Conseil communal, en dérogation de l'article 27 alinéa 14 du règlement d'organisation, la compétence de vendre les parcelles du secteur de viabilité de l'Orée

Entrée en matière.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : vous avez un solide coup de fourchette, le menu était copieux, mais je suis sûr que vous aurez le tonus suffisant pour aborder ce point très important pour l'avenir de notre Commune et vous prie instamment d'entrer en matière sur cette question de compétence juridique et financière.

<u>Monsieur Jean-Maurice Jobin</u> : je propose le refus de l'entrée en matière. Parce que là, on nous propose une modification du règlement d'organisation, ce n'est pas de la compétence du Conseil général, c'est de la compétence du peuple, article 16 du règlement d'organisation.

Monsieur Claude Gagnebin: on ne modifie pas le règlement d'organisation, on demande que le Conseil général donne la compétence au Conseil communal l'autorisation de vendre ces parcelles en dérogation. Comme ça s'est déjà fait par le passé pour la zone du Jourez. Pour la zone d'habitation du Jourez, le Conseil communal avait obtenu l'autorisation de vendre ces parcelles sans devoir en référer à l'assemblée communale. Ce n'est pas une modification du règlement. Pour les autres domaines, comme pour Le Plane percé ou Derrie Les Bâmes, si le Conseil général décidait de ne pas attribuer la compétence au Conseil communal de vendre ces parcelles, ce qui n'est pas de sa compétence, à ce moment-là, on devrait présenter chaque demande auprès du Conseil général pour autoriser la vente.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : je vous laisse juger.

Monsieur Claude Gagnebin: quand on fait voter un point pour donner la compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt relatif à un crédit, c'est pareil. Quand vous décidez ça, normalement, c'est vous qui êtes compétents pour ratifier cela, mais pour ne pas devoir convoquer un Conseil général pour refaire cette ratification, vous accordez au Conseil communal, qui vous en remercie, la compétence de le faire pour ne pas surcharger les séances du Conseil général. C'est comme pour la vente d'une parcelle, si vous faites la vente d'une parcelle pour plus de Fr. 50'000.00, vous votez la vente, mais si vous n'octroyez pas la compétence au Conseil communal de ratifier la vente, on devrait revenir après la signature auprès du Conseil général pour ratifier la vente.

<u>Monsieur Marcel Barthoulot</u> : j'ai une question. On donne la compétence pour vendre les parcelles. Est-ce que vous avez déjà des prix ?

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : je m'excuse, mais on est seulement dans l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : je retire ma proposition.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : puisqu'il n'y a pas d'opposition, l'entrée en matière est acceptée.

Débat de fond.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : à ce jour, dans la situation que prévoit notre règlement actuel, la démarche à entreprendre pour vendre du terrain industriel est trop longue, trop lourde et comporte de nombreux inconvénients. Pour toute vente de terrain industriel excédant le montant de Fr. 10'000.00, il nous faut préparer des rapports détaillés, qui sont rendus publics, qui peuvent peut-être déborder la confidentialité qui doit être de mise dans ce genre de dossiers, il faut convoquer le Conseil général puis attendre le délai référendaire. Dans ce genre d'opération, où il s'agit d'être discret, réactif, dynamique, les délais et les désavantages qui découlent de notre réglementation actuelle sont trop longs et de nature à décourager les promoteurs éventuels. Il nous faut une nouvelle disposition, en phase avec les exigences actuelles et la situation économique qui requiert souplesse, discrétion et rapidité. N'allez pas croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, que le Conseil communal veut brader et se débarrasser à n'importe quel prix de ces terrains. En lien avec la Commission de promotion économique, que nous tenons à associer dès le début de la constitution des dossiers, vous pouvez être sûrs que l'exécutif saura défendre les intérêts de la Commune. Nous avons déjà consacré plusieurs séances de travail à ce sujet et nous connaissons bien la valeur de nos 20'000 m² de terrains industriels. Nous en connaissons les qualités, les avantages. Ensemble, nous avons élaboré des critères objectifs de sélection d'entreprises et pratiquerons des prix qui tiennent compte des réalités économiques de notre région. Plusieurs demandes sont actuellement en suspens, il va falloir les concrétiser et nous devons absolument nous accorder un nouveau cadre de décision moderne, adapté, qui permette d'avancer, non dans la précipitation, mais dans l'efficacité. C'est pourquoi, je vous prie instamment d'accepter la proposition qui vous est faite de donner au Conseil communal, en dérogation de l'article 27, alinéa 14 du règlement d'organisation, la compétence de vendre les parcelles du secteur de viabilité de l'Orée.

Monsieur Marcel Barthoulot: peut-on savoir le prix de ces parcelles?

Monsieur Pierre-Yves Dubois : le prix n'est pas encore arrêté. Ça sera sûrement une fourchette de prix. Nous avons établi des critères de sélection et nous pouvons peut-être admettre qu'il y aura des prix modulés en fonction des projets, si on construit sur un niveau, sur deux niveaux, si on prend une grande parcelle, si on prend une petite parcelle, etc. En gros, si on tient compte des réalités locales voisines, on se rapproche plus de Fr. 65.00 que de Fr. 30.00.

<u>Monsieur Cyril Jeanbourquin</u> : est-ce qu'il y a déjà des industries qui sont intéressées par ces terrains ?

<u>Monsieur Pierre-Yves Dubois</u> : je l'ai dit. Plusieurs demandes sont actuellement en suspens. Il va falloir les concrétiser, mais nous n'avons pas pu articuler des prix.

<u>Monsieur Marcel Barthoulot</u>: je tiens à vous faire remarquer que, dernièrement, sur La Chaux-de-Fonds, les prix des terrains à bâtir pour les industries sont à environ Fr. 100.00.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je vous ai dit, aucun prix pour l'instant n'est articulé. La Commission de promotion économique est très au fait de ce qui se pratique dans la région et elle rend aussi le Conseil communal attentif au fait qu'il ne faut pas brader ces terrains. Il faudra jouer commercial. Il n'y a pas de raison que ces terrains soient bradés, je l'ai déjà dit. Simplement, je le répète une dernière fois, si on vous demande la compétence de vendre ces terrains, c'est pour activer les choses, permettre qu'elles se passent rapidement. Je crois que partout ailleurs, où on a du terrain industriel à vendre, on s'est doté de moyens qui permettent de le faire de manière efficace. Notre procédure est trop lourde et trop longue.

Monsieur Daniel Hubleur: dans le travail de la Commission de promotion économique, je crois qu'effectivement, il est extrêmement important de prendre des critères autres que le prix. Si vous vendez 10'000 m² de terrain et que vous créez 3 emplois ou que vous vendez 10'000 m² et que ça génère 30 ou 40 emplois, je crois que le critère est totalement différent. C'est bien dans le cadre de ce débat-là qu'il faut être très rapide, qu'il faut qu'on puisse aller de l'avant et ne pas avoir toute une procédure longue, fastidieuse. Je soutiens donc vraiment cette proposition pour le bien de la Commune et pour pouvoir rapidement concrétiser les affaires.

<u>Madame Josiane Moser</u>: il y a juste une petite question que je me suis posée. On a vu avec Franck Muller, je crois que la précipitation, il faut faire attention. Il y a juste un chiffre qui m'interroge. Le Conseil communal a le quorum avec 4 personnes. Ça veut dire que 4 personnes pourraient décider une vente. Quand on voit ce qui peut reposer sur les épaules de ces personnes si ça loupe, c'est quand même délicat.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : comme Monsieur Pierre-Yves Dubois l'a souligné, il y aura une collaboration avec la Commission de promotion économique et le Conseil communal, pour des décisions importantes, comme pour un point précité, attend que tous les Conseillers communaux soient présents pour prendre une décision. Pour revenir sur le Groupe Franck Muller, toute la population a donné son avis et, malheureusement, voilà ce qui s'est passé.

<u>Madame Josiane Moser</u>: justement, pour Franck Muller, j'étais d'accord donc j'en ai pris pour ma part. Mais, si on donne la compétence au Conseil communal, ça reposera sur ses épaules. C'est juste ce que je voulais relever.

<u>Monsieur le Maire, Michäel Clémence</u> : encore une fois, l'histoire du Groupe Franck Muller, je vous garantis que ça a servi de leçon au Conseil communal. On en a tiré les conclusions et le prochain dossier, je vous garantis qu'il faudra qu'il soit détaillé, en ordre et concret. On est conscient de ça.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin : de conserver ça au Conseil général, ça permet aussi de connaître le type d'entreprises qui va s'installer, de garder cette compétence et que la population puisse aussi faire un référendum si elle n'est pas d'accord avec un certain type d'implantation. Si c'est le Conseil communal qui obtient cette compétence, on ne pourra plus faire de référendum.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est vrai, la décision qui sera prise donne, effectivement, au Conseil communal cette compétence. La population pourra prendre l'option de faire un référendum contre la décision de ce soir. S'il n'y a pas de référendum, le Conseil communal sera effectivement compétent pour vendre et la population ne pourra pas être appelée à se prononcer. Je préciserai néanmoins que si le projet était à nouveau de l'envergure de Franck Muller et qu'il n'était pas de la compétence du Conseil général, on devrait le repasser en votation populaire.

Au vote, le point 11 est accepté par 10 voix contre 2.

<u>Monsieur le Président, Robert Claude</u> : nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour. Je clos la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

La séance est levée à 23 h 45.

Au nom du Conseil général Les Bois

Le Président: La Secrétaire :